OB 2026

Orientations Budgétaires

DEUX SÈVRES
LE DÉPARTEMENT
79

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a instauré un Débat d'Orientations Budgétaires. Ce débat est l'occasion pour l'Assemblée d'aborder les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain Budget Primitif, au regard notamment des dépenses et des recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 est venu préciser les modalités et supports nécessaires à ce débat. Ainsi, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Président du Conseil départemental présente à l'assemblée un rapport sur les orientations budgétaires du prochain exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que la structure et la gestion de la dette. De manière spécifique au débat d'orientations budgétaires, il est pris acte de ce rapport par une délibération du Conseil départemental.

Le décret précise que le rapport doit comporter les informations suivantes :

1- Les orientations budgétaires envisagées par le Département portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions.

2- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programme.

3- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

4- Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans le Département.

Ce rapport d'orientations budgétaires pour 2026 et ses annexes contiennent l'ensemble de ces informations.

OB 2026
Orientations Budgétaires

SOMMAIRE

INTRODUCTION 7

1ÈRE PARTIE - DES ORIENTATIONS SOLIDES ET RESPONSABLES POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES ET LA QUALITÉ DE VIE DES DEUX-SÉVRIENS 10

I - Contexte macro-économique 11

1- Une croissance sans confiance 11

2- La situation préoccupante des finances publiques en France 12

3- L'inquiétante dégradation de la note financière de la France 13

II - Le choix du redressement des finances publiques 14

1- La nécessité de garantir la soutenabilité de la dette publique 14

2- Quelle capacité de l'État à maîtriser sa dette ? 14

3- Le projet de loi de finances 2026 sans confiance 15

3.1- La trajectoire des finances publiques : un engagement d'austérité tenable ? 15

3.2- Les collectivités appelées à compenser la progression du déficit public 16

3.3- Les réserves émises par le Haut conseil des finances publiques et le Comité des finances locale 17

4- Le « verrouillage » des ressources pour les Départements 18

4.1- Une TVA privée de sa dynamique de croissance 19

4.2- Des DMTO incertains 20

4.3- Les autres mesures du projet de loi de finance 2026 21

III - Le Département des Deux-Sèvres préservé grâce à la stratégie financière mise en place depuis 2021 21

1- Une épargne brute maitrisée grâce à une ligne claire et un effort collectif sur les dépenses 21

2- Des dépenses de fonctionnement contenues par mesure de prudence 22

2.1- Une progression de la dépense sociale modérée en 2024 24

2.2- Le reste à charge des allocations individuelles de solidarité 26

2.3- Des dépenses de personnel reflétant l'instabilité de l'emploi public local 27

3- La montée en puissance du programme d'investissements pluriannuels 28

3.1- Une capacité d'investissement préservée malgré une épargne nette fragilisée 29

3.2- Le désendettement du Département 30

SOMMAIRE (SUITE)

2E PARTIE – LES PRINCIPAUX ENJEUX DE L'ANNÉE 2026 33

I- Interventions dans les domaines des solidarités 34

1- La diversification de l'offre au sein de la politique autonomie : accompagner le vieillissement et les projets au cœur de la cité 34

a) Une feuille de route plan autonomie conforme à la déclinaison du schéma adopté en 2022 et réaffirmant une logique de parcours usagers 34

b) Un plan d'autonomie 2026-2028 à destination des services et des établissements auprès des personnes en perte d'autonomie 35

c) Développement de la prise en charge des jeunes de l'aide sociale à l'enfance à double vulnérabilité 35

2- Prévention et protection de l'enfance : le Département poursuit la mise en œuvre des moyens supplémentaires 36

a) Une nouvelle contractualisation avec l'État au titre de la prévention protection de l'enfance 36

b) Soutien à la création des places correspondant aux besoins des jeunes 36

c) Développement des dispositifs des mesures d'accompagnement éducatif à domicile et accompagnement de nos partenaires : assistance éducative en milieu ouvert renforcé avec hébergement. 36

d) Prise en charge des enfants en situation complexe : quelle perspective ? 37

3- Mise en œuvre de la loi plein emploi : l'emploi comme facteur d'émancipation et de sortie de la pauvreté 37

a) Poursuite de l'appel à projet dans le cadre de la refonte du PDI (4 axes) 37

b) Mieux connaître les besoins des allocataires du RSA 38

4- Poursuite de la mise en œuvre de Proches et solidaires (formation accompagnement au changement) 38

II - Des infrastructures adaptées aux besoins des usagers 39

1 - Le Département, un engagement au quotidien pour la mobilité. 39

2 - Le déploiement de la fibre optique 39

3- Vers la refonte de la politique territoriale 40

4- La rénovation et le schéma de départementalisaiton des casernes 40

III - Plan collège 2050 : le collège, un espace d'enseignement modernisé et source de qualité de vie 41

1 -1- De la rentrée 2025 à l'été 2027 : la livraison des premières réalisations 41

1.1- Les collèges niortais Philippe de Commynes et Gérard Philipe 41

1.2- Le collège Le Pinier à Melle 42

2- La construction de nouveaux collèges 42

2.1- Secondigny : un nouveau collège avec internat en Gâtine 42

2.2- Parthenay : le regroupement de deux établissements 42

2.3- L'installation de comités de suivis partenariaux et transversaux 43

3- La poursuite des concertations et adaptations fonctionnelles 43

3.1 - Sur le territoire pilote en partenariat avec les territoires 43

3.2 - Sur les fonctionnalités nouvelles 43

4- Des espaces de restauration favorisant la pédagogie et l'autonomie alimentaire 44

5- Des projets contribuant au développement des collégiens 44

5.1 - Un internat au centre du Département - offre d'activités attractive en lien avec le prochain projet d'établissement 44

5.2- Une mobilisation des élèves et de la communauté éducative pour dénommer le nouveau collège de Secondigny 45

5.3- La poursuite du développement de la formation des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) 45

5.4- L'innovation dans les collèges sur le territoire 45

IV - Les territoires 46

1 - L'eau et la biodiversité 46

2 - Bilan du plan santé 2021-2024 : vers de nouvelles perspectives pour 2025 47

a) Aide au financement des maisons de santé pluridisciplinaire et centre de santé 47

b) Bourses à destination des étudiants 47

3 - Le Projet Alimentaire Territorial du Département : Priorité au local 48

4 - Enrichir et contribuer aux dynamiques locales 48

4.1- Une identité touristique pour valoriser les richesses naturelles de nos territoires 48

4.1.1- Zoodyssée, un parcours forestier invitant à la découverte de nouvelles odyssées 48

4.1.2- Le renouvellement du schéma cyclable touristique pour renforcer l'attractivité du territoire 49

4.1.3- La modernisation de la Maison du Marais poitevin 49

4.1.4- Le succès et la poursuite du CADS nautique 49

4.2- Le livre au plus près des deux sévriens 49

4.3- Culture et ruralité 50

4.3.1- L'offre départementale, moteur des dynamiques locales 50

4.3.2- La culture, une offre de proximité au coeur des dynamiques locales 51

4.4- Le sport, moteur de cohésion et de rayonnement territorial 51

4.5- La vie associative, pilier de la citoyenneté et du lien socia 51

CONCLUSION 52

SOMMAIRE (SUITE)

ANNEXES

ANNEXE 1 : Engagements pluriannuels envisagés (situation des AP/CP et AE/CP)

ANNEXE 2 : Structure et gestion de la dette

ANNEXE 3 : Éléments sur la rémunération

ANNEXE 4 : Attribution des avantages en nature - année 2025

ANNEXE 5 : Tableau des effectifs au 1er novembre 2025

INTRODUCTION

Un Département fort et solide au service des Deux-Sévriens

Alors que plus de la moitié des Départements français rencontrent de sérieuses difficultés budgétaires au point de leur imposer un ralentissement de leur action, le Département des Deux-Sèvres fait presque figure d'exception. Sa solidité financière et sa gestion rigoureuse lui confèrent une capacité à agir pour développer ses services publics et accélérer les investissements utiles aux citoyens.

Cette situation relativement singulière ne doit rien au hasard. Elle est le fruit de dix années de mise en œuvre d'une stratégie budgétaire constante, élaborée en 2015 pour corriger une trajectoire périlleuse, puis développée depuis 2021 pour installer durablement la collectivité dans le cycle vertueux de la maîtrise des dépenses.
C'est une stratégie gagnante qui a permis au Département des Deux-Sèvres de faire face à ses responsabilités et à absorber les soubresauts liés aux contextes économiques, politiques et sociaux de cette dernière décennie.

Aujourd'hui, alors que 83% des Français estiment que le Département joue un rôle essentiel dans la cohésion républicaine[1], notre collectivité doit être au rendez-vous des attentes de la population pour couvrir ses besoins grandissants en matière de solidarités humaines et territoriales mais également de la réponse au défi du changement climatique qui s'impose à tous.

C'est ainsi qu'en 2026, grâce à sa bonne capacité à agir, le Département des Deux-Sèvres engagera un budget historique en matière d'investissements.

Cinq collèges seront ainsi en chantier simultanément sur des opérations de construction ou de réhabilitation totale : les deux établissements de Niort ainsi que ceux de Melle, Secondigny et Parthenay. Jamais, depuis la décentralisation, un tel volume de travaux dans les collèges n'a été engagé. Si cela bénéficie d'abord aux collégiens et aux équipes éducatives, c'est aussi une aubaine pour les entreprises deux-sévriennes dont l'activité dépend en partie de la commande publique.
Dans le même temps, conformément à la stratégie du Plan « Collège 2050 », d'autres projets seront à l'étude afin d'engager plusieurs grands chantiers dans la continuité des cinq premiers. Ce sera le cas à Thénezay, dont le principe de la création de la première cité éducative des Deux-Sèvres vient d'être acté par les collectivités concernées, ainsi qu'à Champdeniers et Ménigoute.
Par ailleurs, les réflexions liées aux reconversions des sites des anciens collèges continueront d'être menés en collaboration avec les communes dans l'objectif de bâtir des projets permettant de créer de nouvelles dynamiques locales au bénéfice des habitants.
En parallèle, une réflexion collective va être engagée sur le territoire du Mellois pour travailler à la définition de la future offre scolaire de la maternelle au lycée. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la démarche du Plan « Collège 2050 » dont l'ambition est notamment de répondre à l'enjeu de la baisse démographique en menant une réflexion par grand bassin de vie, nourrie du retour d'expérience des opérations menées sur le territoire pilote de La Gâtine.

Par ailleurs, un effort important sera porté sur l'entretien et la modernisation des routes départementales, avec l'inscription de crédits supplémentaires, là encore, dans des proportions très importantes. Ces derniers permettront d'accélérer les travaux de rénovation de chaussée sur l'ensemble du département et de moderniser les échangeurs de Parthenay et Frontenay-Rohan-Rohan. Par ailleurs, dans le cadre du nouveau schéma des mobilités qui sera approuvé en décembre 2025, le Département va prendre de nouvelles initiatives en matière de rénovation des routes départementales en agglomération ainsi que de création de voies cyclables du quotidien en lien avec les schémas définis par les intercommunalités. Dans ces domaines, le Département consacrera là aussi des crédits supplémentaires afin d'engager des travaux dès 2026.

Toujours en matière d'investissements, le Département augmentera ses crédits sur des opérations bâtimentaires permettant le bon fonctionnement de nos services, avec notamment de travaux sur l'ATT de Parthenay et les études d'agrandissement des Archives départementales. Il engagera également des travaux dans le domaine du tourisme, avec les travaux d'agrandissement à Zoodyssée et de réhabilitation intégrale de la Maison du Marais Poitevin ainsi que la poursuite des structures visant le développement du cyclotourisme (itinéraire Nueil-les-Aubiers/Cholet, halte repos à Fénery, ...) qui constitueront à terme des équipements majeurs de l'offre deux-sévrienne.

Il en sera de même sur les investissements en matière d'eau, en particulier dans le cadre du projet Donia et pour des opérations d'aménagement foncier liées à la protection de la ressource. Plus globalement, le Département sera attentif à tout projet portant sur la sécurisation en qualité et en quantité de la ressource en eau brute pour répondre aux enjeux des trois usages de l'eau (eau potable, milieu, économie).

Pour finir sur le sujet des investissements, et contrairement à la posture de nombreux Départements contraints par leur situation financière, le Département des Deux-Sèvres engagera une nouvelle génération de dispositif de soutien financier aux investissements des communes et de leur groupement. Cette nouvelle politique d'intervention territoriale sera présentée à l'Assemblée dans le premier trimestre 2026 afin d'être opérationnel dès le début des nouveaux mandats municipaux. Sans en dévoiler le contenu, ce nouveau dispositif consacrera le principe de la solidarité territoriale pour les petites communes rurales et celui de la co-construction pour les communes les plus importantes et pour leur groupement.

[1] Etude Institut Quorum pour le Journal des Département, Novembre 2025.

Un tel niveau d'engagement en matière d'investissement confortera le Département comme l'acteur majeur de la commande publique et de l'aménagement du territoire. Aux côtés de l'État et des communes, il remplira pleinement son rôle de coordination et de garant des équilibres territoriaux.

Cet engagement, inédit de part son volume et les sujets concernés, est rendu possible grâce aux marges de manœuvres budgétaires issues des choix courageux et continus des élus de la majorité départementale. En élaborant chaque année des budgets réalistes et sérieux, ils ont permis de préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité tout en réduisant de moitié son endettement. Le Département est désormais engagé dans une mécanique vertueuse et pérenne, que seules des décisions nationales sur les recettes ou les dépenses pourraient venir dérégler.

Cette solidité budgétaire est la meilleure garantie de stabilité et de tenue des engagements dans la durée. C'est cela qui permet d'établir une relation durable de confiance entre la collectivité et les citoyens.

La force de la collectivité réside aussi dans le fait que cette volonté de consacrer davantage de crédits aux investissements ne se fait pas au détriment des politiques publiques et des services publics qu'elle porte. Bien au contraire, fort de son savoir-faire en matière de d'optimisation et d'ajustement permanents de ses process et dispositifs, le Département est en capacité de déployer de nombreuses initiatives pour l'année 2026, principalement dans le champ des solidarités qui constitue la large majorité des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, pour mieux répondre aux enjeux du vieillissement, le Département des Deux-Sèvres a élaboré un « Plan Autonomie » pour la période 2026-2028 qui définit une stratégie de parcours résidentiel et de services en faveur des personnes en perte d'autonomie du fait de l'âge ou d'un handicap.
Ce plan très ambitieux agit sur l'ensemble des étapes de ce « parcours de vie » en développant l'offre de services et ainsi orienter chaque bénéficiaire vers la bonne typologie d'hébergement.
Parmi les nombreuses actions formalisées dans ce plan inédit, le Département souhaite agir sur l'adaptation et la transformation de l'offre afin de fusionner les enjeux des effets de la dépendance, quel que soit le profil de l'usager. Ainsi, en décloisonnant les parcours liés au vieillissement et ceux du handicap, l'offre globale en territoire sera ainsi renforcée. Par exemple, en développant l'accueil familial pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, en augmentant l'accueil social dans les résidences autonomie ou encore en soutenant le déploiement des unités pour personnes handicapées vieillissantes en EHPAD, le Département encourage la mixité des publics au sein des modes d'accueil. C'est cette mixité qui va notamment permettre la fluidification des parcours de vie et engager alors l'optimisation des services et établissements.

De même, en procédant à des revalorisations importantes en matière de tarif d'aide sociale à l'hébergement et de point GIR en particulier, en débloquant le versement du « Ségur pour tous » et en soutenant le prix de journée des foyers de vie, le Département va contribuer à améliorer le modèle économique de très nombreux établissements médico-sociaux du territoire, en prenant en considération que la part du Département dans leur budget varie de 100% pour les foyers de vie à 11% en moyenne pour les EHPAD.

Par ailleurs, l'année 2026 sera marquée par l'engagement du Département en matière de logement à destination des personnes en perte d'autonomie du fait de l'âge ou d'un handicap.
À ce titre, un nouveau programme d'aide à l'adaptation des logements pour les bénéficiaires APA et PCH sera élaboré et un nouveau dispositif issu du Plan Autonomie 2026-2028 sera déployé pour accompagner les établissements médico-sociaux dans la transformation et la diversification de leur offre. Par ailleurs, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé par le Département courant 2026 recueillir les projets relatifs à la création d'offres de logements collectifs, inclusifs et partagés.
Ces trois nouveaux programmes bénéficieront de crédits d'investissement inédits financés intégralement par le Département.

Pour 2026, le Département a la volonté de développer l'accueil familial pour les personnes en perte d'autonomie mais également pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Dans ce cadre, plusieurs initiatives seront prises afin de renforcer la connaissance de ces métiers. Une grande campagne d'information et de sensibilisation aux métiers de l'accueil familial sera déployée tout au long de l'année. Elle aura pour objectif de renforcer l'attractivité des métiers d'assistant familial et d'accueillant familial, car cette typologie de prise en charge demeure particulièrement pertinente pour une partie des profils accueillis.

En matière de prévention et de protection de l'enfance, plusieurs projets seront menés en 2026 afin d'améliorer et de sécuriser la prise en charge des enfants confiés au Département.

Tout d'abord, le Département engagera un dispositif, inédit en France, de mentorat et de parrainage des enfants confiés. D'abord expérimental en 2026, ce nouveau dispositif aura vocation à être déployé dans les suivantes.
L'ambition de cette innovation est d'offrir aux enfants confiés la possibilité d'avoir recours à un adulte référent, de confiance, autre que celui qui en charge de son accueil et son éducation.
Tel un parrain ou une marraine, cet adulte formé et accompagné par le Département, sera amené à suivre le parcours de vie de l'enfant dans un cadre désinstitutionnalisé afin de l'aider à acquérir l'autonomie et les compétences nécessaires pour grandir et s'épanouir dans sa future vie d'adulte, au-delà de la prise en charge par le Département au titre de l'ASE.

Par ailleurs, le Département mènera en 2026 avec le soutien de la Banque des Territoires, une étude sur la stratégie immobilière du périmètre de l'aide sociale à l'enfance étendue peut-être à d'autres secteurs d'activité. L'idée est de se doter des outils d'analyse permettant de réfléchir collectivement à la modernisation des lieux de résidences des enfants confiés, tant pour le compte des besoins propres du Département que de ceux des opérateurs qu'il missionne.

Parallèlement, le Département prendra des initiatives à la suite des conclusions de l'administration provisoire de Tandem79 qu'il a enclenchée en septembre 2025 et qui devraient être remises d'ici l'été 2026. À ce titre, il déploie un accompagnement spécifique, en particulier en matière bâtimentaire, afin de sécuriser la prise en charge des enfants confiés à cet opérateur.

Enfin, dans le cadre de la contractualisation avec l'État au titre du CDPPE, le Département soutiendra la création d'un nouvel établissement pour enfants à double vulnérabilité ASE et handicap, en partenariat avec l'ADAPEI79. Cet établissement permettra la prise en charge d'enfants actuellement accueillis dans le droit commun et ainsi d'améliorer la qualité de la prise en charge au regard des besoins spécifiques.
Dans le même esprit, le Département poursuivra ses discussions avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour aboutir si possible en 2026 à la création d'une maison d'enfants à caractère social (MECS) dotée d'une prise en charge sanitaire intégrée, dont le pilotage reviendrait à la collectivité départementale.

En matière d'insertion, grâce à la mise en œuvre en 2025 de la politique de retour à l'emploi et d'accompagnement social, une nouvelle collaboration est en cours de construction avec l'ensemble des partenaires et opérateurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi, des Deux-Sèvres. En consacrant des budgets confortés sur ces thématiques, le Département entend déployer un service réaliste et efficace au profit direct des bénéficiaires du RSA afin de leur offrir les meilleures conditions possibles de retour à l'emploi, facteur déterminant de l'insertion sociale.
La nouvelle organisation issue de Proches & Solidaires et les nouveaux engagements construits avec les partenaires du Département, devraient produire leurs premiers effets dès 2026 et ainsi permettre de contenir la probable hausse des bénéficiaires.

Par ailleurs, au titre de ses compétences partagées, le Département prendra en 2026 de nouvelles initiatives dans les domaines de la culture, du sport et de l'éducation à l'environnement.
En effet, si ces compétences sont exercées par l'ensemble des collectivités territoriales, il est important pour le Département de maintenir et développer des actions qui concourent à encourager les dynamiques locales, renforcer l'attractivité des nos territoires et améliorer la qualité de vie quotidienne des Deux-Sévriens.

Qu'elles relèvent du sport ou de la culture, ces actions participent pleinement au renforcement de la cohésion sociale. A l'heure où les individualités s'expriment toujours davantage, il revient à la puissance publique d'ouvrir des espaces de partage et de rencontre pour renforcer les liens entre les habitants et permettre ainsi de bien vivre ensemble.

Il en sera ainsi de la première édition de l'opération « Bonheur de lire en Deux-Sèvres » qui a l'ambition d'encourager la lecture auprès des publics non ou peu lecteurs, par la mise en place de plusieurs actions innovantes, en lien avec le réseau des bibliothèques locales.
En matière de sport, le Département engagera une opération, là aussi multidimensionnelle, sur le thème du vélo, en menant des actions en faveurs des collégiens et en soutenant les grands rendez-vous populaires du Tour des Deux-Sèvres, du Tour de Poitou Charentes dans le cadre de partenariats renouvelés. La présence du Département sera également valorisée à l'occasion des championnats de France de gravel qui se dérouleront en septembre 2026 dans le thouarsais, ce qui contribuera à développer l'image et l'attractivité de notre territoire.
En matière d'éducation à l'environnement, le Département mettra en place de nouvelles actions en 2026 à destination des collégiens : journée de sensibilisation à la préservation de la biodiversité à Zoodyssée pour tous les élèves de sixième des Deux-Sèvres et visites thématisées dans les espaces naturels du territoire.

Sans être exhaustif, cet éditorial démontre, s'il y en avait besoin, que le Département est une collectivité dynamique et ambitieuse pour son territoire.
Ces orientations budgétaires 2026, sans ignorer le contexte macroéconomique et les nombreuses incertitudes qui planent au-dessus de sa tête, révèlent de très nombreuses initiatives et innovations pour les prochains mois qui engageront encore un peu plus le département sur la voie de la modernité dans un cadre de vie préservé.

Partie 1

DES ORIENTATIONS SOLIDES ET RESPONSABLES POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES ET LA QUALITÉ DE VIE DES DEUX-SÉVRIENS

01

Malgré les incertitudes persistantes qui pèsent sur les finances publiques nationales, et par conséquence sur celles du Département, ce DOB 2026 ne pose aucune rupture pour les Deux-Sévriens. Bien au contraire, grâce à une stratégie financière qui a fait ses preuves et qui garantit une forme certaine de stabilité, le Département poursuit son ambition en adéquation avec les enjeux du territoire.

Dans un contexte international toujours aussi difficile du fait de la poursuite de la guerre en Ukraine et des fortes tensions entre les grandes puissances mondiales, après une année 2024 sans Gouvernement pendant des semaines, puis le rejet du vote de confiance accordée au Premier Ministre en septembre 2025, le Département essaie de faire face aux crises multiples et désormais « ordinaires » en restant à la fois à l'écoute et concentré sur la ligne directrice énoncée depuis le début du mandat.

En effet, grâce aux efforts budgétaires déjà réalisés depuis maintenant 10 ans et à une dette très maitrisée, le Département conserve des marges de manœuvre financières qui, même si elles s'amenuisent sérieusement, lui permettent de poursuivre une action forte et volontariste en faveur des Deux-Sévriens, et notamment les plus fragiles. De nombreux Départements ne peuvent plus se le permettre et sont amenés à faire des choix drastiques, aux conséquences importantes pour la vie locale. Le Département des Deux-Sèvres s'est prémuni d'une telle impasse en anticipant les refondations de ses politiques publiques et en poursuivant l'objectif d'efficience de l'action publique. Apporter des réponses aux besoins évolutifs de la population, réfléchir au « juste » niveau de service, contenir le coût de production des services publics, adapter nos politiques sont au cœur de nos enjeux.

I – Contexte macro-économique

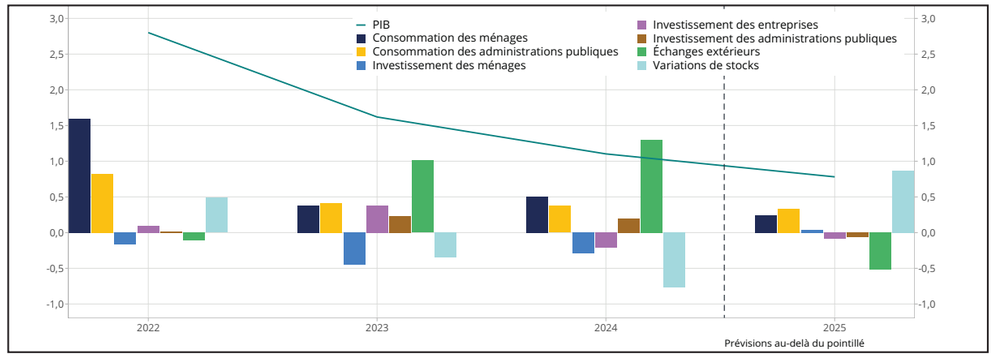
Dans ses prévisions de septembre 2025, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a revu les perspectives mondiales à la baisse par rapport aux prévisions de printemps. La croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial devrait ralentir et passer de +3,3 % en 2024 à +3,2 % en 2025, puis +2,9 % en 2026, l'économie mondiale étant affectée par la mise en place des droits de douane américains et par le climat de tensions diplomatiques.

1- Une croissance sans confiance

Sur le plan national, les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France (septembre 2025) indiquent que sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à +0,7 %. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre +0,9 % en 2026 et +1,1 % en 2027.

En effet, la croissance bénéficierait d'une consolidation de la consommation des ménages et d'une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années.

Variations annuelles du PIB et contributions des principaux postes de la demande



Source Insee, septembre 2025

D'après la note de conjoncture publiée par l'Insee (septembre 2025), la croissance continuerait de résister au second semestre 2025 : l'activité croîtrait de +0,3 % au troisième trimestre puis de +0,2 % au quatrième trimestre.

Quant à l'inflation, elle resterait contenue d'ici la fin de l'année. Après la baisse constatée en février 2025, l'inflation en France se situe désormais nettement en deçà de celle des autres pays européens, en raison notamment de la diminution des prix de l'électricité et de la chute des prix dans le domaine des télécommunications, du fait de la vive concurrence entre opérateurs.

Dès lors, après une inflation à +2,3 % en en 2024, l'inflation en France se maintiendrait au-dessous de +2 % de 2025 à 2027 et resterait une des plus faibles de la zone euro. Elle atteindrait respectivement +1,3 % et +1,8 % en 2026 et en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue pour atteindre +1,7 % en 2025 (après +2,3 % en 2024), puis +1,6 % en 2026 et en 2027.

2- La situation préoccupante des finances publiques en France

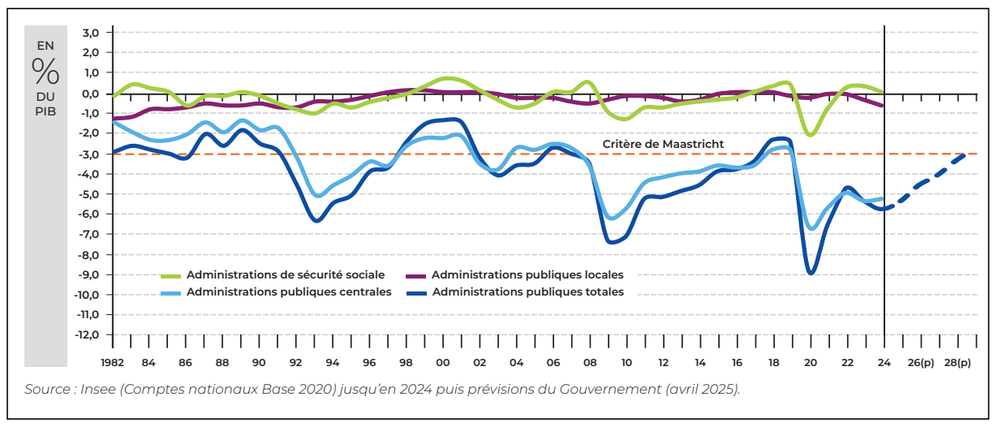
Le déficit public correspond à un solde annuel négatif du budget des administrations publiques (les dépenses sont supérieures aux ressources). La dette publique, quant à elle, correspond à l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'État, les collectivités publiques et les organismes publics. Le déficit est un flux alors que la dette est un stock. La dette française s'élevait, mi-2025, à 3 416 Md€, soit environ 116 % du PIB, selon l'Insee.

Fin 2024, la dette publique s'élève à 113,2 % du PIB, après 109,8 % fin 2023 et 111,4 % fin 2022. La principale contribution à la dette, au sens du traité de Maastricht, est celle de l'État (+170,5 Md€ en 2024 après +150 Md€ en 2023).

Le déficit des administrations publiques est essentiellement porté par les administrations centrales. Néanmoins, le déficit des administrations publiques locales (APUL) se creuse, tandis que l'excédent des administrations de sécurité sociale se rétracte. En effet, la contribution des APUL à la dette publique brute augmente plus fortement en 2024 qu'en 2023 (+13,8 Md€ en 2024 après +5,2 Md€ en 2023).

Parmi les seules collectivités locales, la contribution des communes, des départements et des régions à la dette publique augmente (respectivement +3,2 Md€, +2,3 Md€ et +3,4 Md€ après +0,9 Md€, -0,2 Md€ et +1,2 Md€ en 2023), tandis que celle des syndicats des collectivités territoriales est stable.

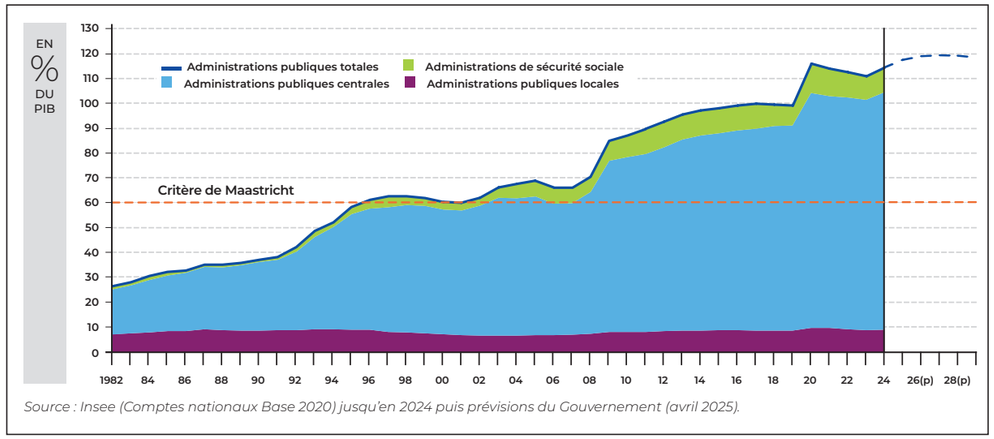
Le déficit des administrations publiques



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

Source La Banque Postale, septembre 2025

La dette des administrations publiques



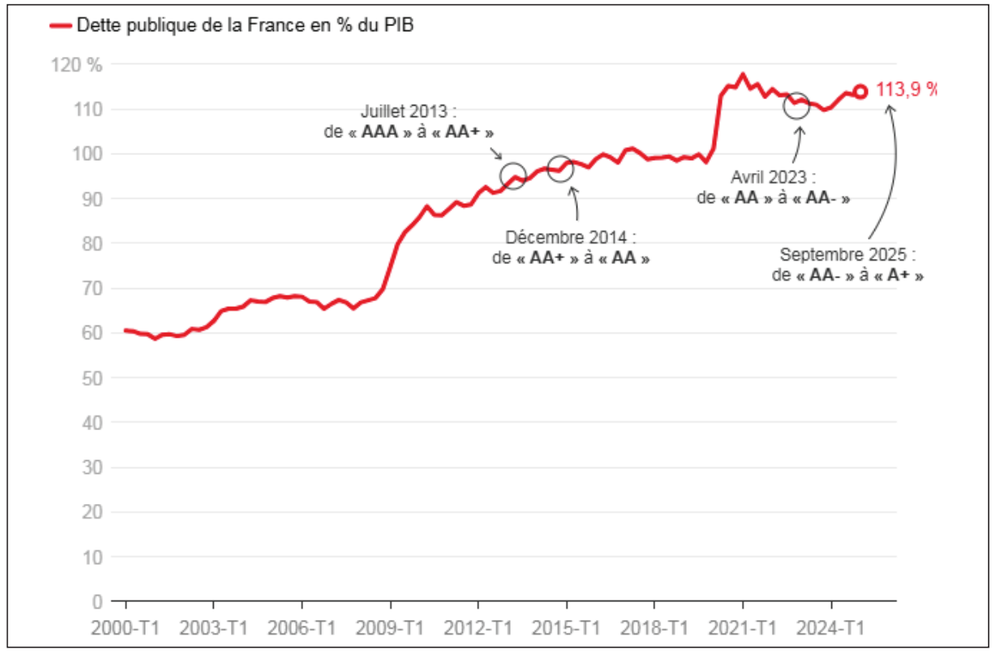
Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

Source La Banque Postale, septembre 2025

3- L'inquiétante dégradation de la note financière de la France

Le 12 septembre 2025, l'agence de notation financière Fitch dégradait la note de la France de « AA- » à « A + », en pointant la « fragmentation et la polarisation croissante » de la politique dans le pays. La France a été ainsi sanctionnée pour son instabilité politique persistante et les incertitudes budgétaires qui viennent bloquer le redressement de la situation financière très dégradée. Avec cette nouvelle note, la France chute au milieu du classement des pays de la zone euro.

Évolution de la dette française et de sa note Fitch



Source Ficth et Insee

Cette décision, attendue par une partie des investisseurs, s'appuie sur deux constats principaux : une trajectoire de déficit toujours élevée et une capacité politique limitée - voire une incapacité - à mener une consolidation budgétaire ambitieuse à court terme. Depuis l'automne 2024, la note Fitch était déjà assortie d'une perspective négative, ce qui ouvrait la voie à une rétrogradation si les signaux d'amélioration tardaient à se concrétiser.

Il est à noter que cette note influence grandement les taux d'intérêt : plus elle est basse, plus les investisseurs exigent une rémunération élevée pour compenser le risque de défaut auquel ils font face. Aussi en cas de perte du « double A » chez S&P et/ou Moody's en fin d'année, la confirmation de cette dégradation viendrait alourdir la charge de la dette dans la durée.

Sur le fond, la notation dégradée de Fitch s'inscrit dans une évolution générale. Depuis la crise des dettes souveraines de 2010-2012, aucun grand pays occidental n'a vu sa note s'améliorer durablement (sauf l'exception espagnole), la plupart ayant accumulé les déficits.

Malgré les baisses de taux directeurs par la Banque centrale européenne (BCE) début 2024, les taux à 10 ans et 30 ans français ont continué à augmenter, signe que les marchés doutent de la capacité de l'État à maîtriser sa dette. S'ajouter à ce cela le fait que la France emprunte désormais plus cher que l'Espagne, cette inversion historique traduisant une perte de confiance importante des créanciers internationaux.

Toujours est-il que l'incertitude politique, de nouveau au-devant de la scène avec la chute du Gouvernement Bayrou le 8 septembre 2025, puis la démission du Premier ministre Lecornu le 6 octobre, génère un regain d'attentisme de l'ensemble des acteurs économiques.

II - Le choix du redressement des finances publiques

1- La nécessité de garantir la soutenabilité de la dette publique

Selon l'OCDE, la soutenabilité de la dette se définit comme « la capacité d'un État de s'acquitter de ses obligations financières », dans le présent et dans le futur.

Autrement dit, une dette publique est soutenable si l'État a les moyens de la rembourser, soit grâce à un excédent budgétaire, soit en empruntant à quelqu'un d'autre.

Or, les investisseurs, qu'il s'agisse de banques ou de fonds de pension, ne prêtent à l'État que s'ils sont convaincus de sa capacité et de sa volonté de les rembourser. Cette confiance se reflète directement dans le taux d'intérêt exigé, qui est par conséquent un déterminant de la soutenabilité. Une perte de confiance se traduit par une hausse des taux, qui à son tour rend la dette moins soutenable, créant un cercle vicieux potentiellement dévastateur.

Depuis quelques mois, les signaux d'alerte se multiplient. La stabilité politique, un pilier de la confiance, est mise à l'épreuve par des débats budgétaires houleux. La crédibilité de la trajectoire des finances publiques est également en jeu.

2- Quelle capacité de l'Etat à maîtriser sa dette ?

En 2024, le déficit public s'établit à 169,7 Md€, soit 5,8 % du produit intérieur brut (PIB), après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. Le déficit public en 2024 présente un écart de 1,4 point par rapport à la programmation initiale de l'automne 2023. La dépense publique, hors charge de la dette et mesures exceptionnelles, augmente de +2,7% en volume, soit deux fois plus vite que la croissance économique.

La loi du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques prévoyait, pour les années 2023 à 2027, un retour du déficit public sous la barre des 3 % du PIB en 2027, avec une dette publique à 108,1 %. Ces projections ont cependant été annulées par le rapport d'avancement annuel 2025 qui repousse le passage du déficit sous la barre des 3 % en 2029, avec une dette à plus de 117 % du PIB.

La dette continue de se dégrader en 2025. Selon l'Insee, à la fin du premier trimestre 2025, la dette publique s'élève à 3 345,4 Md€, soit une augmentation de +40,2 Md€, après +3,8 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 113,9 %, après 113,2 % au quatrième trimestre 2024.

Dans son rapport sur La situation et les perspectives des finances publiques (mai 2025), la Cour des comptes note « une incapacité [de la France] à maîtriser la dynamique de la dépense et plus encore à engager des efforts d'économies pérennes, ainsi que d'hypothèses trop favorables sur la croissance et les recettes ».

La France s'endette en Euro, monnaie partagée avec d'autres pays et gérée par la Banque centrale européenne (BCE). Cette dernière tiendra compte des analyses de la Commission européenne ou du Fonds monétaire international (FMI) quant à la soutenabilité des finances publiques françaises. Si la BCE a les moyens de soutenir les États en difficultés, elle n'accordera son soutien que sous conditions, comme l'adoption de mesures de redressement des comptes publics.

3- Le projet de loi de finances 2026 sans confiance

3.1- La trajectoire des finances publiques : un engagement d'austérité tenable ?

À l'heure où nous écrivons ces lignes le Premier ministre Lecornu, reconduit le 10 octobre dans ses fonctions, vient de déposer le projet de loi de finances 2026 et a exprimé sa volonté d'avoir un budget avant fin 2025, en transférant aux parlementaires la responsabilité de son adoption.

Dans un objectif d'amélioration des comptes publics, le Gouvernement a mis en œuvre pour 2025 des mesures de redressement à hauteur de 50 Md€ dans la loi de finances initiale pour 2025 et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, afin de ramener le déficit à -5,4 %. Ces mesures de redressement font porter principalement l'effort sur la maîtrise de la dépense publique.

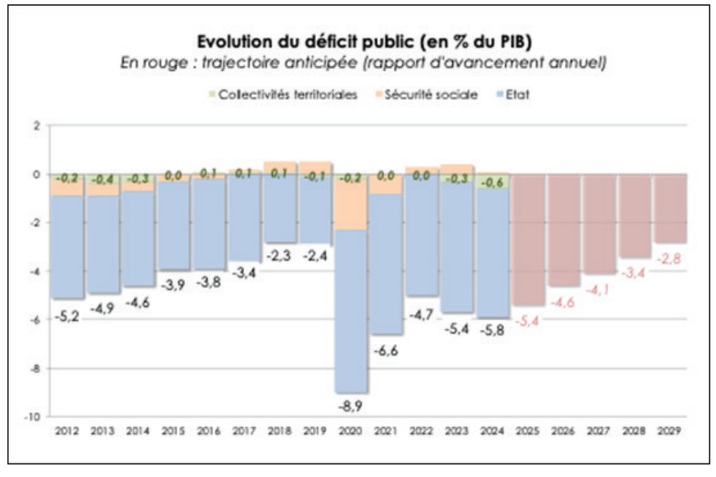
Ces mesures substantielles de redressement constituent la première étape pour atteindre les objectifs de la trajectoire pluriannuelle de finances publiques que s'est fixé le Gouvernement.

Dans le projet de budget envoyé au Haut Conseil des finances publiques (HCFP) le 2 octobre dernier, le Premier ministre Lecornu s'était engagé à respecter une trajectoire de réduction du déficit pour le ramener à 4,7 % du PIB pour 2026. Le projet de loi de finances 2026 reprend cette cible pour 2026 et prévoit de ramener le déficit public à moins de -3 % en 2029, conformément à l'ambition du plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) 2025-2029. En 2026, la part de la dette publique atteindrait quasiment 118% du PIB (+2 points par rapport à 2025).

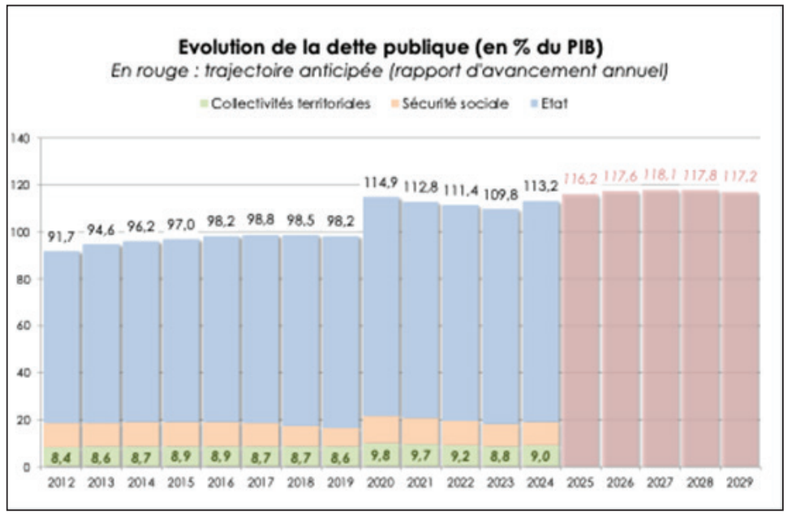
Concernant les ratios de déficit et de dette publics, la trajectoire post-2024 correspond à celle qui figurait dans le « rapport d'avancement annuel » (ex-programme de stabilité) transmis à la Commission européenne au printemps dernier.

Pour réduire le déficit public à -4,7 % en 2026, un effort d'environ 30 Md€ (soit 0,7 point du PIB) s'avère nécessaire par rapport à la tendance actuelle. Cet été, le Gouvernement Bayrou faisait état d'un effort de 44 Md€ correspondant à 0,8 point du PIB.

Ce projet de loi de finances 2026 est basé sur une prévision de croissance à +1 % du PIB pour 2026. A noter qu'au printemps 2025, l'estimation était de +1,2 %. Cette prévision reste néanmoins soumise aux aléas internationaux et nationaux.



Évolution du déficit public et de la dette publique



Source Cabinet Klopfer, octobre 2025

3.2- Les collectivités appelées à compenser la progression du déficit public

Dans son rapport sur Les finances publiques locales paru en septembre 2025, la Cour des comptes préconise d'organiser la contribution des collectivités à la réduction du déficit public dans la durée. La pérennisation de la contribution se justifiant par leur place dans le total des dépenses publiques (près de 17,7 % en 2024), ainsi que par la part désormais prépondérante des transferts financiers de l'État dans leurs recettes (53,6 % en 2024).

Fin septembre, le Premier ministre Lecornu indiquait que la réduction de déficit passerait notamment par une meilleure maitrise des dépenses sociales et des collectivités locales. Les collectivités territoriales sont donc appelées à contribuer de nouveau à l'effort de redressement des finances publiques en maitrisant la progression de leurs propres dépenses en 2026.

Leur contribution dans le budget 2025 s'élevait à 2,2 Md€, au lieu des 5 Md€ initialement envisagés. Le projet de loi de finances 2026 double l'effort des collectivités territoriales et vient le porter à 4,6 Md€ (5,3 Md€ annoncés cet été), soit un montant équivalent à celui préconisé par le Premier ministre Barnier. Cette contribution représente par ailleurs 15,3% de l'effort global (30 Md€), alors que les collectivités ne représentent qu'environ 6,5 % de la dette.

Instauré par l'article 64 de la loi de finances 2025, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités ("DILICO") est reconduit, selon des modalités ajustées par rapport à 2025. La loi de finances 2025 prévoyait que le produit mis en réserve en 2025 pourrait être réservé aux collectivités sur 3 ans à raison d'un tiers de 90% du montant versé par an, mais uniquement si de nouvelles ponctions sont opérées les années suivantes. Aussi en l'absence de contributions en 2026 (en cas de non-vote du projet de loi de finances), ces reversements pourraient donc ne pas avoir lieu.

Le projet de loi de finances 2026 arrête un prélèvement à hauteur de 2 Md€, soit un doublement du prélèvement effectué en 2025, et répartit les ponctions entre les collectivités locales de la manière suivant : contribution de 720 M€ pour les Communes, 500 M€ pour les Intercommunalités à fiscalité propre, 280 M€ pour les Départements et 500 M€ pour les Régions. Cependant, même si les Départements sont en proportion les contributeurs les moins sollicités, il s'avère que les 280 M€ sont supportés par la moitié des Départements seulement !

En outre, des changements importants visent les modalités de reversement des réserves constituées. La restitution serait étalée sur cinq ans au lieu de trois années, comme stipulé dans la loi de finances 2025.

Par ailleurs, une fraction de 20 % (et non 10%) abonderait les dispositifs de solidarité financière entre collectivités. Le reversement des 80% restants « dépendront, pour chaque catégorie de contributeur, de l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice ». En d'autres termes, le projet de loi de finances instaure un mécanisme d'incitation à la maîtrise des dépenses publiques locales. Le raisonnement étant fondé par catégories de collectivité, qui n'existent pas à ce jour. Se pose bien évidemment la question des indicateurs permettant de déterminer ces mystérieuses catégories.

Dès lors, si l'évolution des dépenses publiques locales est inférieure ou supérieure à la croissance du PIB, les collectivités se verront restituer des reversements variables. Des mécanismes similaires d'incitation applicables à chacune des collectivités seraient également mis en place. Ce type de contraintes reprend l'état d'esprit des fameux contrats de Cahors.

Dans le même temps, le projet de finances 2026 valorise l'aide de l'Etat auprès des Départements fragiles. Le fonds de sauvegarde des Départements serait abondé en 2026 par l'État à hauteur de 300 M€, soit un montant qui a triplé depuis 2024 (fonds à 100 M€). On peut donc considérer que la ponction du Dilico opérée auprès des Départements (280 M€) serait intégralement reversée au Départements en grande difficulté financière (300 M€), ces mêmes Départements contributeurs participant aussi à des fonds de péréquation horizontale comme le fonds de péréquation des DMTO et le nouveau fonds de de solidarité financière.

Alors que le modèle économique des Départements n'est plus tenable, l'Etat vient sacrifier les Départements qui ont été les plus vigilants à préserver une situation financière saine en leur demandant de soutenir les Départements les plus fragiles à sa place, sur la base de critères particulièrement discutables. Une des propositions d'amendement déposées par Départements de France est que l'Etat élève le montant du fonds à hauteur de 600 M€, ce qui, du point de vue du Conseil départemental des Deux-Sèvres, est contre-productif.

En conclusion, le Dilico s'élèverait à 2 Md€ pour 2026 ; restent encore 2,6 Md€ à trouver pour atteindre les 4,6 Md€ que l'Etat doit prélever sur les collectivités…

3.3- Les réserves émises par le Haut conseil des finances publiques et le Comité des finances locales

Dans son avis du 9 octobre 2025, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) souligne d'importantes fragilités : « la très forte incertitude politique actuelle et ses conséquences budgétaires et financières sont porteuses de risques importants sur la trajectoire de réduction du déficit public dans laquelle notre pays s'est engagé ».

En effet, le Gouvernement Lecornu s'est engagé à ne pas user de l'article 49.3 durant la discussion budgétaire, ce qui signifie que le projet de loi de finances 2026 ainsi présenté va évoluer. Par exemple, la suspension de la réforme des retraites jusqu'en 2028 devrait avoir des conséquences financières pouvant dégrader le solde public de 500 M€ dès 2026. Le HCFP souligne d'abord qu'avec un solde public prévisionnel de -5,4 % du PIB en 2025, ramené à -4,7 % du PIB en 2026, celui-ci pourrait faire l'objet d'un « possible relâchement (…) pouvant aller jusqu'à 5 points de PIB ».

S'agissant des recettes, le HCFP met en évidence « le caractère hypothétique du scénario sur lequel le Haut Conseil est amené à se prononcer ». Le Haut Conseil doute que les mesures annoncées (« une année blanche […], une hausse des franchises d'assurance-maladie, une baisse des crédits hors défense et un resserrement des transferts aux collectivités ») soient intégralement effectuées

Enfin, le Haut Conseil considère que le scénario économique 2026 repose sur des hypothèses optimistes, à savoir l'association « d'une consolidation budgétaire importante à une accélération de l'activité permise par une reprise de la demande privée ».

Dit autrement, la confiance du HCFP quant au respect de la trajectoire proposée est donc très limitée car sujette à d'innombrables aléas.

De son côté, le Comité des finances locales s'est prononcé le 15 octobre sur le projet de loi de finances 2026 : ce dernier estime que les ponctions budgétaires pourraient priver les collectivités d'au moins 8 Md€, et non 4,6 Md€.

En effet, dans ce décompte ne sont pas prises en compte les coupes inscrites au projet de budget

de l'Etat, comme la réduction des crédits du fonds vert (-500 M€), la baisse des moyens alloués aux Agences de l'eau (-90 M€) et à l'Agence nationale de l'habitat (-700 M€). Ce calcul ne fait pas état non plus de la hausse des 3 points supplémentaires des cotisations dues au titre de la CNRACL (+1,4 Md€).

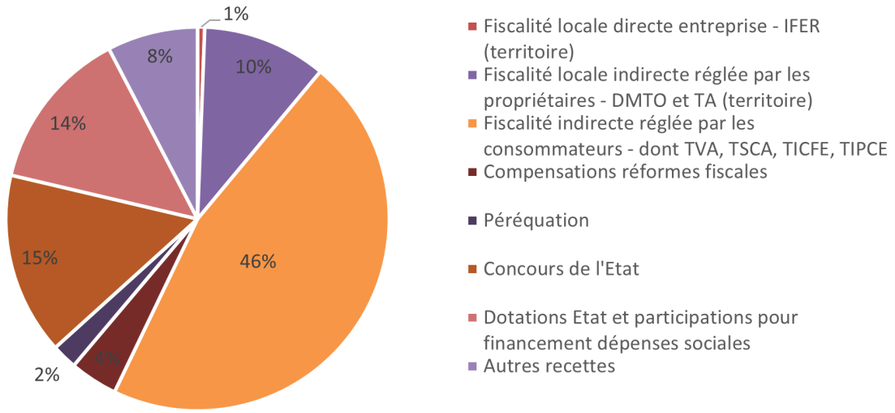
En parallèle, le Gouvernement annonce des mesures de simplification qui pourraient générer des gains pour les collectivités, mais dont on sait par expérience qu'il risque de s'agir davantage d'un transfert de charges « masqué » de l'Etat vers les collectivités.

4- Le « verrouillage » des ressources pour les Départements

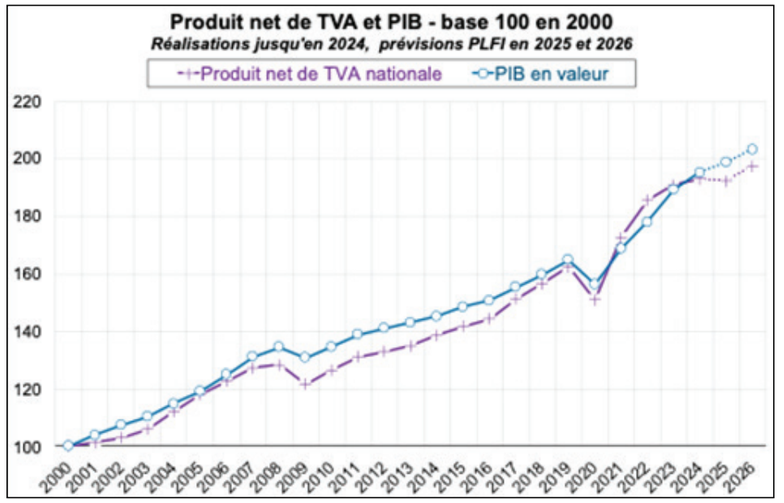
En 2023, les Départements enregistraient pour la première fois de leur histoire une baisse de leurs recettes de -2,5 %. Selon la Note de conjoncture des finances locales de La Banque postale (septembre 2025), les recettes des Départements seraient en hausse de +3,1 % en 2025.

En Deux-Sèvres, 57 % des recettes de fonctionnement sont directement liées au contexte conjoncturel. Qu'il s'agisse de la fiscalité directe et indirecte (fraction nationale de quote-part de TVA, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques -TIPCE-, taxe sur les conventions d'assurances -TSCA-, Droits de mutation à titre onéreux -DMTO-), leur volatilité fragilise le Département.

Typologie des recettes perçues par le Département des Deux-Sèvres en 2024



Au cours du 1er semestre 2025, les taxes sur la consommation ont progressé, mais l'Etat constate de plus faibles encaissements de TVA qu'escomptés (-1,1%). Si elle la baisse de la TVA se poursuit au cours du 2e semestre 2025, le manque à percevoir ne pourra pas être compensé par l'augmentation du taux des DMTO actionnée par la majorité des Départements. Cette baisse de TVA risque de porter un coup aux résultats financiers attendus.



Source Cabinet Klopfer, octobre 2025

4.1- Une TVA privée de sa dynamique de croissance

- La reprise de la TVA ?

La dynamique de TVA est corrélée aux évolutions de la croissance et de l'inflation additionnées. Pour mémoire, en 2024, la TVA a évolué moins vite que le PIB, ce qui est venu déstabiliser les tendances installées depuis 2020.

La tendance 2025 est pour le moment très mauvaise du côté de la TVA. Après le résultat déceptif de la croissance de +1,1 % en 2024 (soit beaucoup moins que les +2,8 % de 2023 et que les +3 %/+3,5 % que l'on peut escompter en temps normal), les encaissements de l'Etat, qui perçoit l'impôt au fil de l'eau, sont en repli de -1,1 % en septembre 2025. Ce phénomène pourrait augurer d'une stagnation voire d'une baisse sur l'ensemble de l'année 2025 (Direction générale des Finances publiques, Statistiques N° 38, septembre 2025). En effet, la croissance actuelle est peu portée par la consommation. Le Gouvernement estime une baisse de produit de TVA définitive à -0,3 %. Cette baisse, bien évidemment, se répercutera sur les reversements de TVA dont bénéficieront les collectivités en 2026.

La prévision initiale de la loi de finances 2025 était basée sur une évolution de la croissance à +0,9% (le programme de stabilité avait ramené cette projection à +0,7 % en avril 2025). Alors que l'inflation prévisionnelle en 2025 est +1 % (scénario Banque de France, juin 2025), cela signifierait que la TVA continuerait, comme l'an passé, à évoluer moins vite que la croissance (PIB).

À l'inverse en 2026, le projet de loi de finances prévoit un effet rattrapage de la consommation (l'épargne étant à un point très haut) et table sur une augmentation du produit de la TVA de +2,6%, soit une augmentation supérieure à celle de la croissance.

- Le nouveau mécanisme d'écrêtement de TVA

Et quand bien même la TVA repartirait, le projet de loi de finances 2026 (article 34) introduit un nouveau mode de calcul du transfert de TVA, plus encadré et plafonné, ce qui devrait impliquer 0,7 Md€ d'économies pour l'Etat en 2026 :

a. Une indexation sur l'inflation

Le montant du transfert de TVA ne suivra plus directement la croissance de la consommation nationale. Il sera désormais corrigé de l'inflation annuelle, selon un coefficient fixé par la loi de finances. Autrement dit, même si la consommation augmente fortement, la part reversée aux collectivités restera limitée à une progression égale ou inférieure à l'inflation,

b. Un plafond annuel de progression

Le texte instaure également un plafond de croissance des versements, fixé chaque année dans la loi de finances. Ce plafond permettra à l'État de maîtriser l'évolution de la dotation globale, même en cas de forte croissance de la TVA.

c. Un mécanisme de neutralisation des écarts

Enfin, pour éviter les effets de fortes variations entre territoires, un mécanisme de correction

est prévu : les excédents d'une année pourront être compensés l'année suivante, mais sans effet cumulatif. Ce dispositif doit garantir une « trajectoire stable » des transferts sur la période 2026-2030.

Selon l'exposé des motifs de l'article 34, « cette réforme vise à garantir la soutenabilité des finances publiques tout en maintenant un lien dynamique entre l'activité économique nationale et les ressources des collectivités locales. ». Bien évidemment, la TVA ne pourra jamais se substituer à un impôt local avec un pourvoir de taux, tout ceci n'est qu'artifice.

Pour les Deux-Sèvres, l'écrêtement de la hausse de TVA basée sur une inflation moyenne à 1,5% représenterait une perte sèche de plus de 1,6 M€.

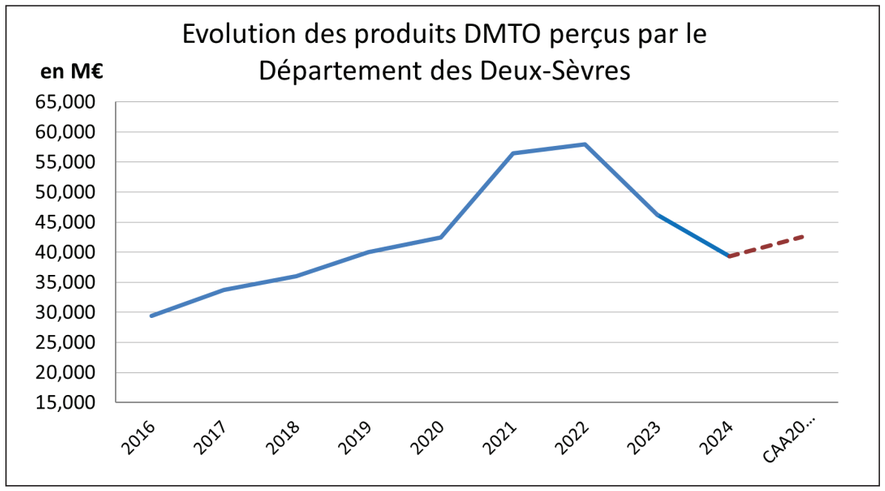
4.2- Des DMTO incertains

Après une baisse de -33% au niveau national des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) depuis 2022 (année qui avait enregistré le plus haut niveau de DMTO), le premier semestre de l'année 2025 s'est montré plus favorable. Ces derniers ont progressé de +20 % sur les 7 premiers mois de l'année par rapport à 2024.

Par ailleurs, 83 Départements, dont les Deux-Sèvres, ont appliqué (avec un effet qui a débuté entre le 1er avril et le 1er juin 2025 en fonction de la date de délibération) la majoration du taux de 0,5 point, hors primo-accédants, autorisée par la loi de finances pour 2025.

À ce jour, il n'est pas possible de quantifier le produit supplémentaire généré par ce levier. Cependant, compte-tenu de la date de son application, la croissance des DMTO constatée cet été, semble être due à d'autres facteurs.

Pour les Deux-Sèvres, le produit des DMTO 2024 a chuté de -14,8 % par rapport 2023, contre -20 % de 2002 à 2023. Comme au niveau national, les 8 premiers mois cumulés de l'année 2025 comparés à la même période en 2024 enregistrent une hausse du nombre de ventes de +4,4 % et une augmentation du produit de +15,7 %. Cependant, le nombre de ventes au mois d'août a fléchi et est reparti en septembre.



La note de conjoncture immobilière des notaires de France en date du 22 juillet 2025 relativise hautement l'embellie de la mi-année 2025 : « Dans un contexte encore incertain, les acteurs du marché doivent rester vigilants et pragmatiques pour accompagner cette reprise naissante. L'effet d'anticipation lié à la hausse des DMTO pourrait d'ailleurs engendrer un sursaut artificiel à court terme, un contrecoup pouvant intervenir au second semestre si la dynamique du marché n'est pas maintenue ».

La même note indique que la reprise s'est avant tout effectuée sur les biens aux prix restés modestes, la part principale du marché étant atone.

Aussi, même si le montant des DMTO 2025 en Deux-Sèvres ne devrait pas être moindre que le produit perçu en 2024, la prévision pour 2026 reste totalement incertaine. En effet, les incertitudes économiques et géopolitiques, ainsi que le ralentissement de la croissance en Europe entretiennent un climat d'attentisme chez les ménages et les investisseurs.

4.3- Les autres mesures du projet de loi de finances 2026

Parmi les autres mesures du projet de loi de finances 2026 portant atteindre aux recettes des Départements, on peut citer l'article relatif au FCTVA. Cet article prévoit la suppression de l'éligibilité du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, et de l'informatique en nuage. Les dépenses éligibles ne sont alors plus que des dépenses d'investissement. On peut également ajouter la baisse de 23 % du Fonds vert de 2,27 à 1,74 Md€.

Quant à la Dotation globale de fonctionnement, elle est figée. Pour rappel, depuis plusieurs années, Départements de France réclame au moins une indexation permettant ainsi son évolution.

Enfin, Départements de France demande la compensation de la perte de taxe d'aménagement à la suite du transfert de la liquidation à la Direction générale des finances publiques, perte estimée à ce jour à 300 M€ pour l'ensemble des Départements.

III – Le Département des Deux-Sèvres préservé grâce à la stratégie financière mise en place depuis 2021

La dégradation des niveaux d'épargne des Départements observée en 2023 s'est poursuivie en 2024. L'épargne brute des Départements baisse de façon significative (-32,2 %), principalement en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Deux Départements (Gironde et Hérault) présentent une épargne brute négative en 2024. Cette situation est totalement inédite.

Les Départements connaissent une situation financière défavorable. Celle-ci résulte de l'effet de ciseaux lié à la chute des recettes de DMTO en 2023 et 2024, après plusieurs années de hausse accélérée, et à la dynamique de leurs dépenses sociales.

En Deux-Sèvres, la chute de la TVA annoncée à mi-année 2024 venait détériorer le niveau d'épargne brute prévisionnel. Aussitôt, les Elus se sont mobilisés pour préserver une épargne brute acceptable et anticiper la crise.

1- Une épargne brute maitrisée grâce à une ligne claire et un effort collectif sur les dépenses

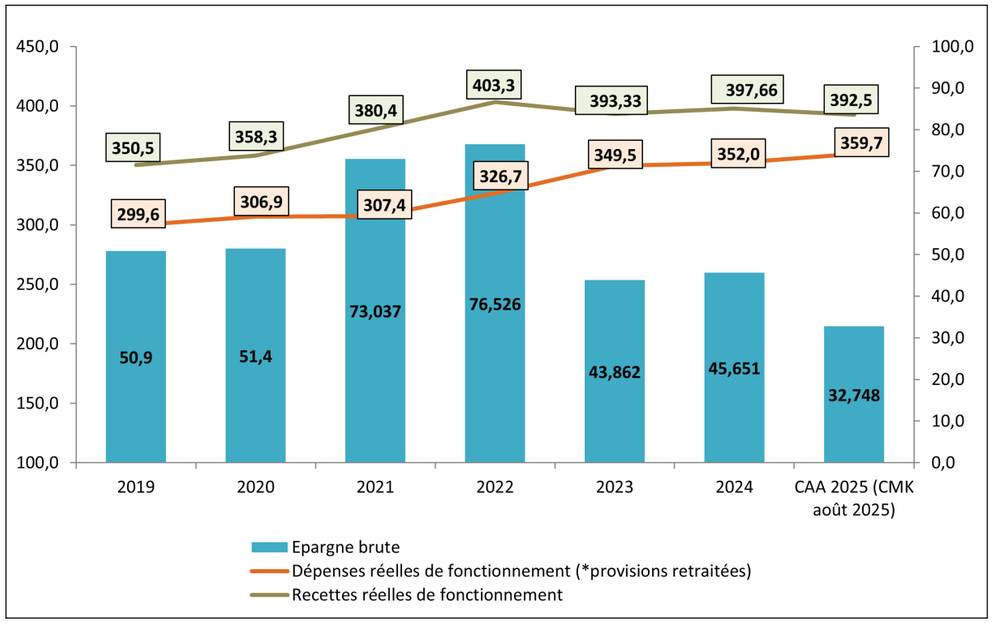
Fin 2024, 35 départements, soit plus d'un tiers, se situent sous le seuil d'alerte de 7 %, contre 11 en 2023 et un seul en 2022. Pour 10 de ces départements, le ratio d'épargne brute est même inférieur à 4 %.

Le niveau des produits de fonctionnement, affecté par la chute des recettes de DMTO, explique partiellement cette situation. En effet, depuis plusieurs années, les DMTO sont devenus une ressource sur laquelle les Départements doivent compter pour pouvoir assumer l'ensemble de leurs compétences en particulier celles relevant des solidarités, les surexposant ainsi à tout retournement de situation économique.

Dans son Rapport sur les finances publiques locales 2025 (juin 2025), comme dans ses rapports précédents, la Cour des comptes indique que la composition des recettes des Départements est inadaptée à la nature de leurs charges.

Le rapport précise :« il est peu rationnel que des recettes aussi cycliques et volatiles, assises sur un segment particulier de l'activité économique, contribuent au financement de dépenses aussi rigides et évolutives que les dépenses sociales,

lesquelles représentent une part prépondérante des dépenses de fonctionnement des départements. De plus, le dispositif national de péréquation corrige insuffisamment l'inégale répartition, entre départements, des bases des recettes de DMTO. De manière générale, la dispersion des situations financières des départements souligne la nécessité d'un réexamen d'ensemble de leurs ressources en fonction des besoins de financement liés à l'exercice de leurs compétences obligatoires, notamment dans le domaine social ».



En Deux-Sèvres, la hausse des dépenses attendue au titre de l'année 2024 a été contrecarrée par les Elus, grâce à un coup de frein porté aux dépenses. Les efforts de gestion ont abouti et ont ainsi permis au Département de limiter l'augmentation de ses dépenses à +0,9 %.

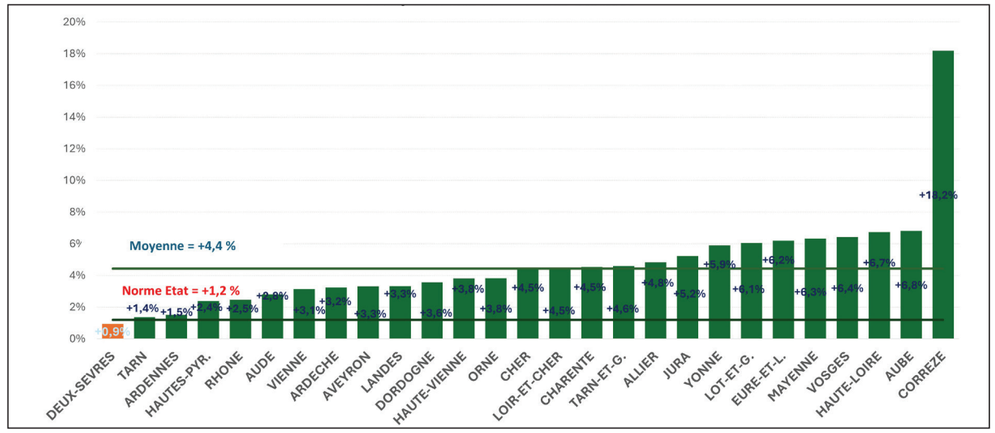
En l'absence de loi de finances 2025 et dans un contexte d'incertitudes liées à la situation politique, les Elus ont décidé dès le début de l'année 2025 de geler les dépenses non obligatoires pour les trois premiers mois de l'année. L'objectif souhaité était de préparer au plus tôt l'exercice 2026 et d'engager la refonte des politiques publiques afin de trouver un équilibre entre compétences socles et politiques volontaristes

L'ensemble des subventions aux partenaires ont finalement été versées à l'issue du premier trimestre. Néanmoins les efforts de gestion ont été poursuivis, et là aussi ont porté leurs fruits. Alors que de nombreux Départements sont confrontés à un effet ciseau, le niveau d'épargne brute en Deux-Sèvres se maintient en 2023 et 2024 grâce à cette mobilisation collective, et resterait maîtrisé pour l'année 2025.

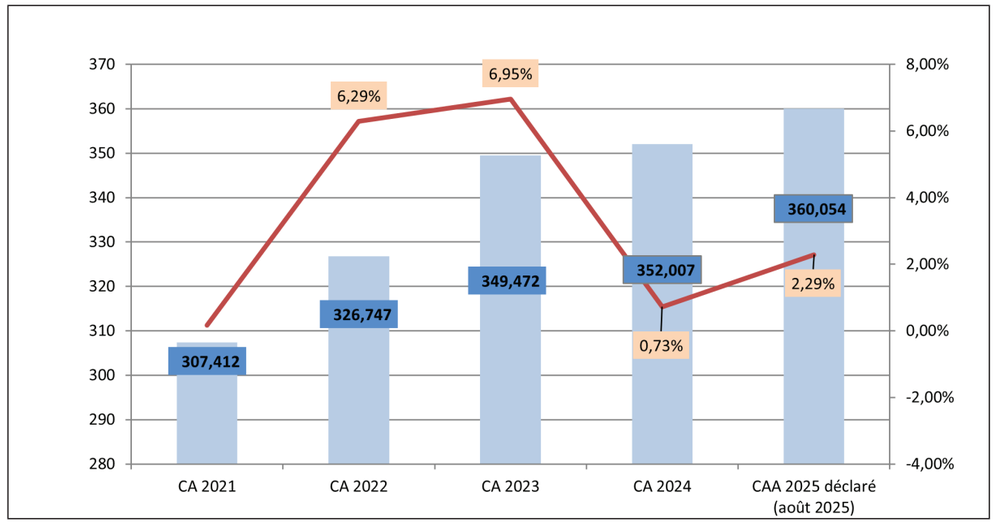
2- Des dépenses de fonctionnement contenues par mesure de prudence

Après une hausse de +6,5 % en 2023, les dépenses de fonctionnement des Départements augmentent de +3,9 % en 2024 ; 29 d'entre eux enregistrent une augmentation supérieure à +5 %. Cette augmentation est due principalement à l'évolution des frais d'hébergement, des dépenses relatives aux allocations individuelles de solidarité (AIS) et des frais de personnel.

Croissance des dépenses de fonctionnement des départements de l'échantillon de comparaison entre 2023 et 2024

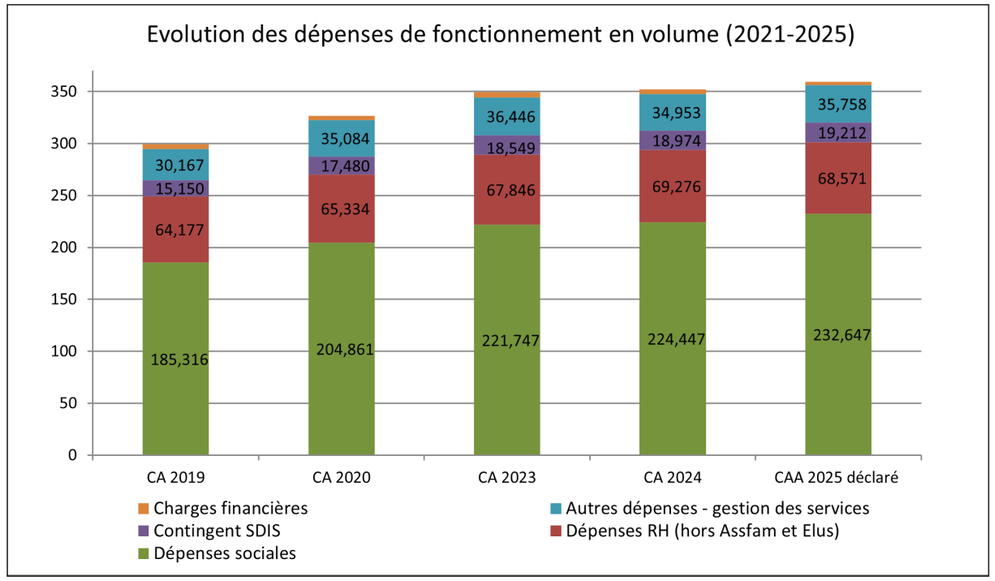


Source Cabinet Klopfer, octobre 2025



Les mesures de prudence prises en Deux-Sèvres ont porté sur tous les secteurs de dépenses. Après avoir fortement augmenté de +6,29 % en 2022 et de +6,95 % en 2023, les dépenses de fonctionnement se stabilisent à +0,9 %, alors que la moyenne des Départements de la strate se situe à +4,4 %.

En 2025, la progression des dépenses de fonctionnement des Départements se situerait autour de +2,2 % (Note de conjoncture des finances locales, La Banque postale, septembre 2025).



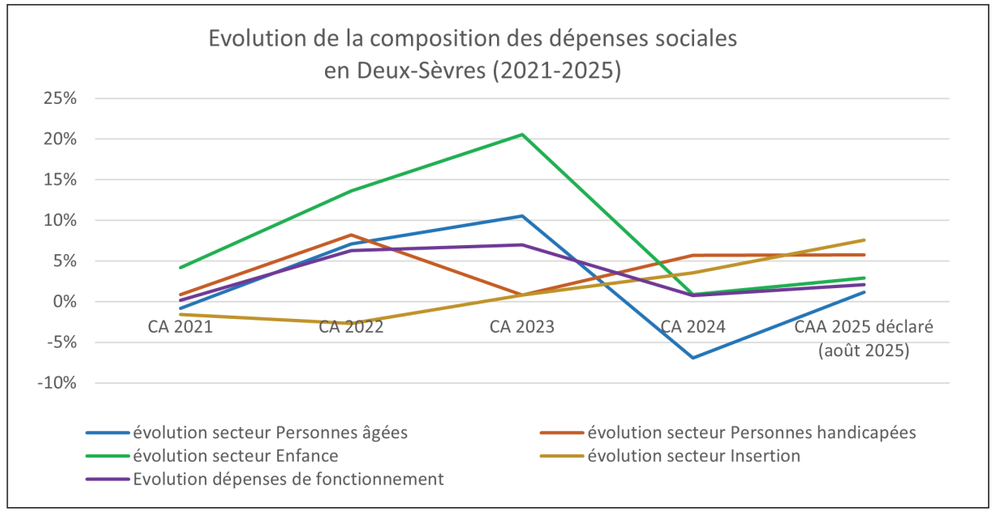
2.1- Une progression de la dépense sociale modérée en 2024

Les dépenses sociales des Départements ont très fortement grevé les budgets départementaux en 2022 et 2023. Dans son enquête annuelle, l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) signalait en 2024 qu'une telle progression ne s'était pas produite depuis la période 2009-2011.

Entre 2023 et 2024, les évolutions des dépenses des Départements les plus significatives en volume concernent les frais de séjour et d'hébergement (+6,6 % dont 9,4 % au titre de l'aide sociale à l'enfance) et les allocations individuelles de solidarité. Dans son rapport sur les finances locales de 2024, la Cour des comptes indique que les dépenses de frais d'hébergement en établissements médico-sociaux et en famille d'accueil ont crû plus rapidement (+6,6 %) que l'inflation (+1,8 %).

Il est à noter que, dans le cadre du projet de loi de finances 2026, Départements de France formule un appel à un financement beaucoup plus important de la part de l'État, compte tenu des « transferts » et des prises en charge qui devraient relever normalement du médico-social. Cette proposition prend la forme d'un transfert de la cotisation sociale généralisée (CSG), pour environ 1 Md€ soit 10 % des dépenses totales engagées par les Départements.

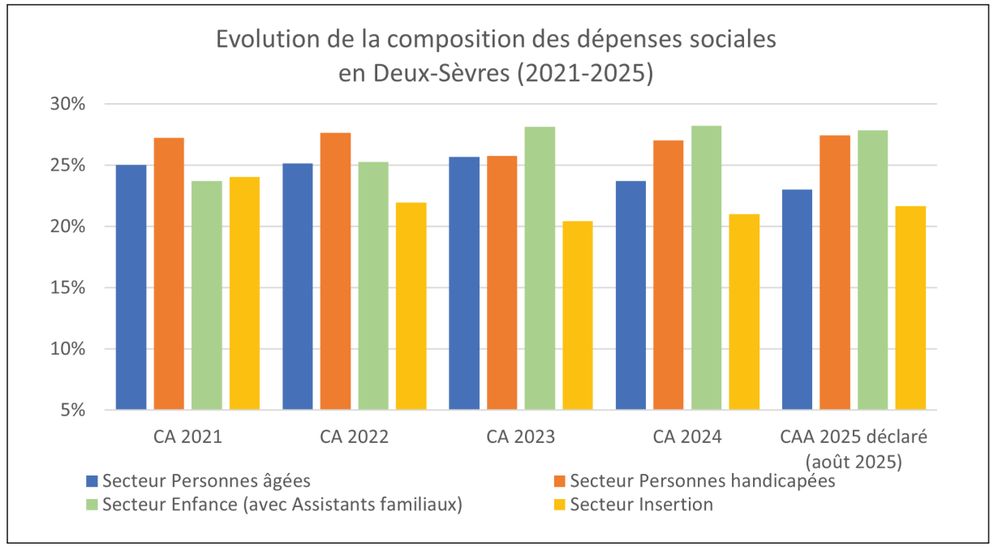
En Deux-Sèvres, l'évolution des dépenses du secteur social décélère. Après avoir atteint des pics à +8,34 % et 2022, puis +10,65 % en 2023, la dépense d'hébergement (tout secteur confondu mais hors hébergement des mineurs non accompagnés) se porte à +1,22 % en 2024. Depuis 2022, le montant de cette dépense est devenu supérieur à celui des 3 AIS.



En outre, avec 1 077 enfants confiés (données au 30 septembre 2025) le poids de l'hébergement du secteur de l'enfance représente plus de 50% de la dépense d'hébergement globale. De ce fait, le fléchissement de la dynamique des dépenses d'hébergement du secteur de l'Enfance en 2023 vient bénéficier à l'ensemble des dépenses sociales. Il est cependant à noter que l'activité des Assistants familiaux continue à poursuivre une évolution conséquente (+15,8% en 2023 et +11,4 % en 2024).

En effet, le travail effectué par le Département sur la structuration de l'offre, la mise en place des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) notamment, ainsi que l'harmonisation tarifaire entre les établissements, a amené une stabilité financière pour les établissements et le Département.

Par contre, la reprise de la hausse de la dépense de RSA en 2025 ainsi que le maintien de la dynamique dans le secteur du handicap viendront probablement à nouveau favoriser la dynamique d'ensemble des dépenses sociales. Le poids des dépenses sociales tourne autour de 63 % des dépenses des fonctionnement en de 2022 à 2024, mais avoisinerait les 65 % en 2025.



2.2- Le reste à charge des allocations individuelles de solidarité

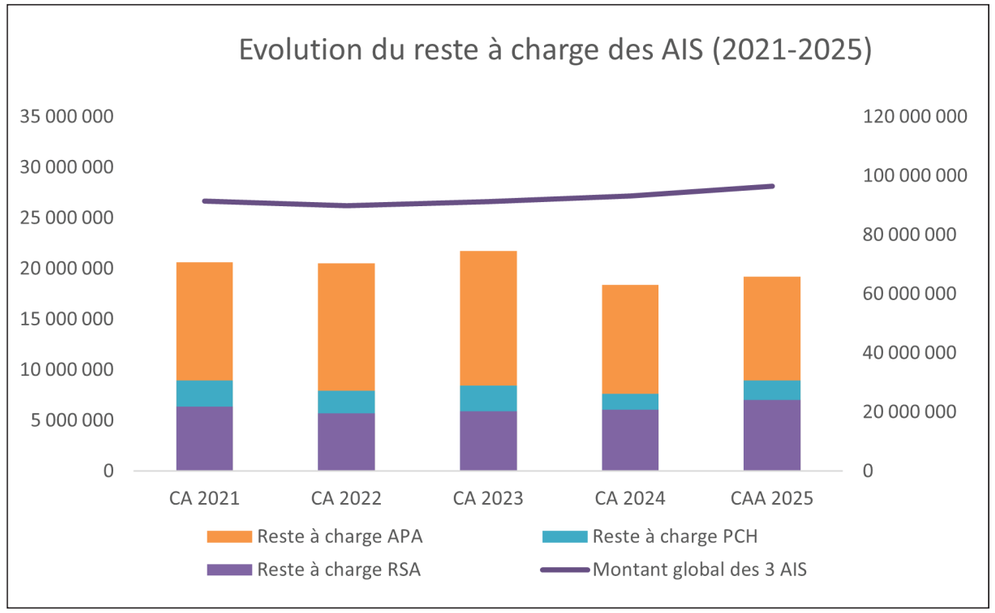
En 2024, les allocations individuelles de solidarité (AIS) de l'ensemble des Départements progressent de +3,8% et représentent 29,4% des dépenses réelles de fonctionnement. La part des AIS dans le budget global du Département des Deux-Sèvres est constante depuis 2023 (23% des dépenses de fonctionnement), et pèse 41% des dépenses sociales (même constance).

Après une baisse de de -4,2 % en 2022, l'allocation RSA augmente légèrement en 2023 et 2024 (+1,21 % et +1,85 %). Le nombre de bénéficiaires s'établit autour de 5 900 bénéficiaires en moyenne sur ces 2 années, cette stabilité ayant permis d'atténuer les revalorisations successives 2022 et 2023.

L'APA a légèrement évolué en 2023 et 2024 (respectivement +1,3 % à +1,4 %) du fait de l'augmentation de bénéficiaires et l'institution du tarif plancher dans les services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD). L'année 2025 s'inscrirait dans la même tendance.

Comme les années précédentes, la prestation de compensation du handicap (PCH) est l'allocation la plus dynamique. De +1% en 2022, l'évolution passe à +5,4 % en 2024 (contre +4,3 % en 2023), du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+126 bénéficiaires de 2022 à 2024) et la mise en place de la PCH parentalité. En 2025, le nombre de bénéficiaires continue d'augmenter. La PCH tendrait à se rapprocher de l'évolution nationale (plus de 10 % en 2023 et 2024).

En Deux-Sèvres, le reste à charge des 3 AIS devrait s'élever en 2025 à 52,3 M€ (contre 46,8 M€ en 2024). L'année dernière, le reste à charge des AIS avait globalement diminué de -3,6 M€ notamment du fait d'un décalage d'encaissement de recettes de la CNSA.



En 2024, le Département des Deux-Sèvres finance plus de 50 % des dépenses AIS sur ses ressources propres.

Encore une fois, la Cour des comptes rapporte que « La croissance tendancielle des dépenses d'APA et de PCH soulève la question de la soutenabilité des modalités de financement des dépenses sociales des départements » (rapport sur les Finances publiques locales, juin 2025).

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 (PLFSS) fait également l'objet d'amendements déposés par Départements de France. La hausse des concours de la CNSA pour l'APA et la PCH est demandée (financement à 50% avec la CNSA).

2.3- Des dépenses de personnel reflétant l'instabilité de l'emploi public local

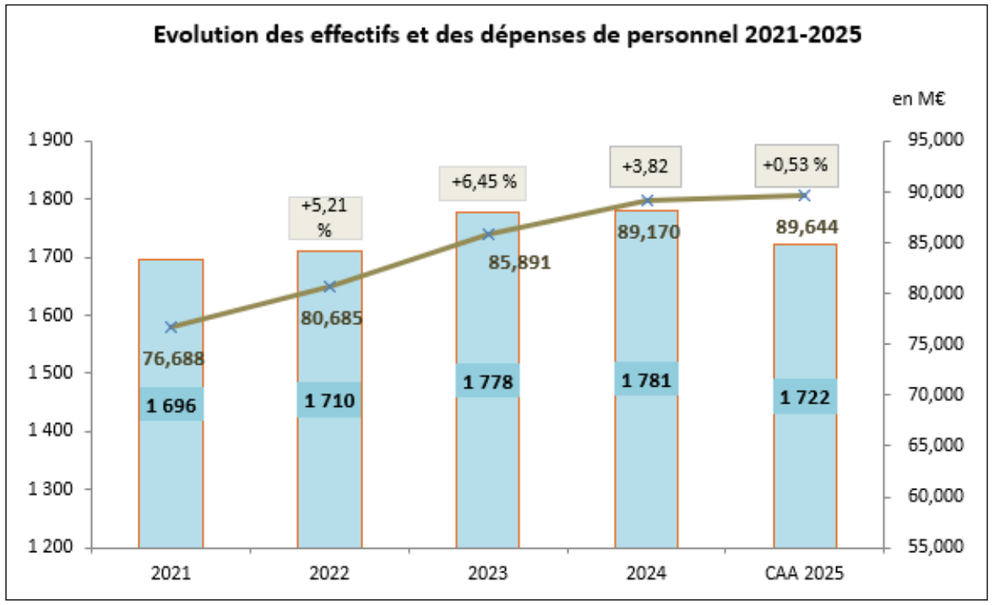
En 2024, les charges relatives à la masse salariale (assistants familiaux compris) s'accroissent de +3,3 % (contre +6,8% en 2023) et représentent 22 % des dépenses de fonctionnement des Départements. Pour 2025, La Banque Postale, dans sa note de conjoncture du mois de septembre dernier (Les finances locales) estime que l'évolution des dépenses de personnel ne serait que de +1,8 %.

L'évolution sur le périmètre restreint des dépenses de personnel (hors assistants familiaux) pour le Département des Deux-Sèvres s'inscrit légèrement en deçà de la tendance nationale (+3,78 %), le poids des dépenses pesant toujours 25 % dans le budget départemental. En 2024, ces dépenses embarquent les effets des mesures externes et ont absorbé l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de 2023 et l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires en 2024. L'impact du glissement-vieillesse-technicité (GVT) est estimé à 300 K€.

En Deux-Sèvres, le nombre des effectifs (avec assistants familiaux), est en progression régulière mais le Département, comme de nombreuses collectivités, est toujours confronté à des difficultés de recrutement. La dynamique attendue pour l'année 2025 ne s'est pas confirmée au cours de l'année, et le nombre de postes vacants à pouvoir ne diminue pas.

Le baromètre HoRhizons 2025, réalisé par le CNPT en début d'année, confirme que les collectivités territoriales se trouvent à un phénomène de turn-over persistant. En effet, 22,7 % des collectivités ont constaté une hausse du turn-over des agents en 2024, un chiffre en forte baisse par rapport à 2023 (32,4 %) et 2022 (28,3 %). Le turn-over persiste dans toutes les collectivités et en particulier dans les grandes collectivités. Plus de la moitié des collectivités signalent des difficultés à recruter et fidéliser les agents.

Enfin, si le baromètre HoRHizons 2025 met l'accent sur les enjeux de rémunération et de marque employeur, l'attractivité des métiers de la Fonction publique territoriale reste un chantier en soi : le nombre de présents aux concours externes a baissé de 20 % entre 2011 et 2022 alors que le nombre de postes offerts a augmenté de 29 %. Ces dernières années, non seulement moins de personnes sont entrées dans la Fonction publique, mais de plus en plus l'ont quitté.



De ce fait, l'atterrissage 2025 sera probablement identique à celui de 2024. L'impact financier des mesures gouvernementales avec l'augmentation de 3 points du taux de contribution employeur à la CNRACL sera notamment atténué par la baisse du nombre d'agents titulaires, la non-reconduction de la GIPA et la baisse réglementaire de l'indemnisation des congés maladie ordinaire.

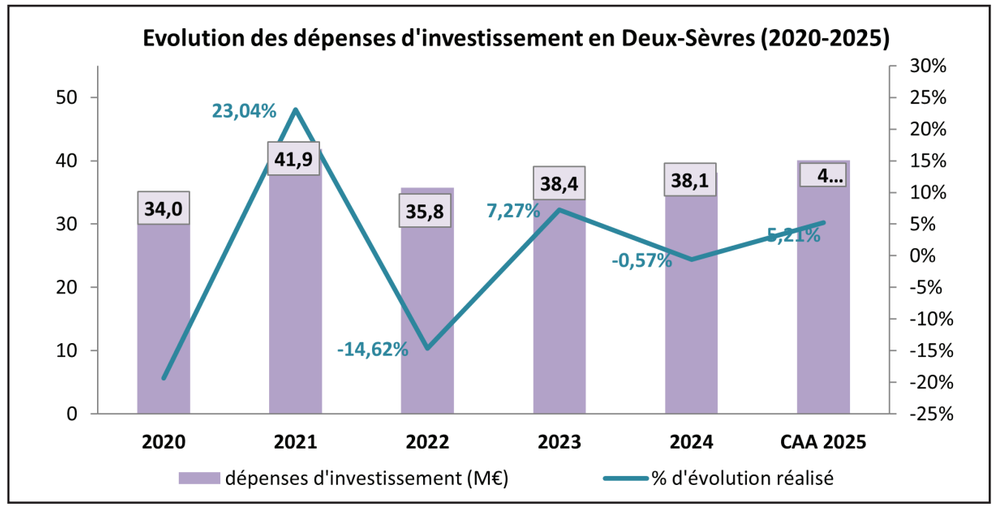
3- La montée en puissance du programme d'investissements pluriannuels

Devant la chute des ressources d'autofinancement, les Départements ont réduit leurs dépenses d'investissement en 2024. Selon la Note de conjoncture des finances locales de La Banque postale (septembre 2025), les investissements seraient de nouveau en baisse en 2025 à l'instar du freinage 2024. Cette évolution marque un retournement par rapport à la hausse continue des dépenses d'investissement entre 2019 et 2023.

Mais en Deux-Sèvres, le rythme des investissements s'accroit régulièrement depuis 2022. Après la crise Covid de 2020 et l'année de relance de 2021, où l'enjeu était de soutenir le monde économique, le Département des Deux-Sèvres a lancé une programmation d'investissements structurants pour le territoire dès 2022, comme le Plan collèges 2050.

En 2025, les phases d'études s'achèvent, les premiers collèges ont été partiellement livrés (comme par exemples les restaurants scolaires des collèges Gérard Philippe et Philippe de Commynes à Niort). À ce plan stratégique s'ajoutent les investissements bâtimentaires du quotidien, le soutien aux investissements des communes via la politique de, Solidarité départementale et les Contrats d'ambition Deux-Sèvres (CADS) ainsi que les travaux du réseau routier, qui constituent, en volume financier, la 2e enveloppe d'investissement du Département.

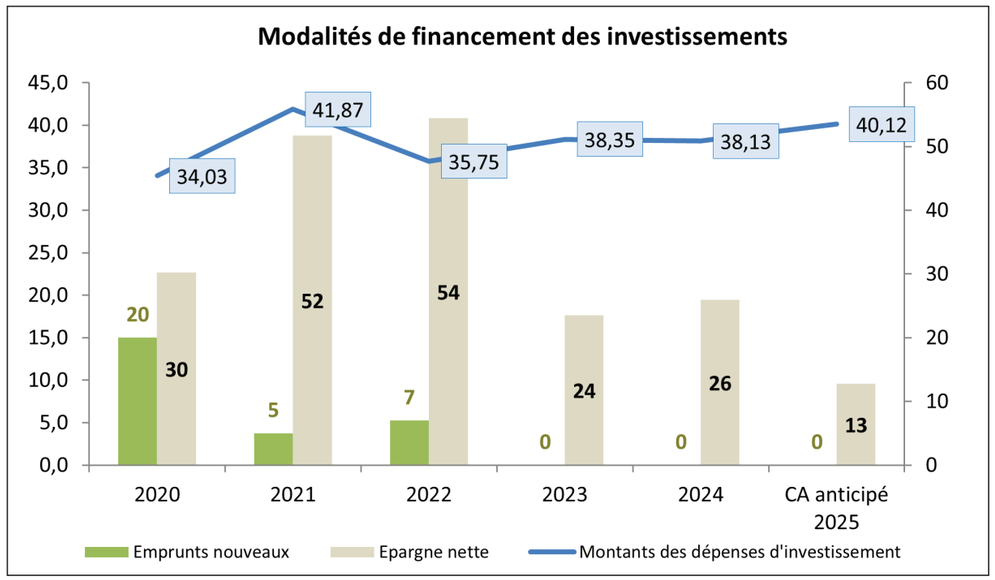
En milieu de mandat, on assiste à une montée en puissance du rythme des investissements ; les prochains exercices 2026-2028 verront de nombreux chantiers s'achever.



3.1- Une capacité d'investissement préservée malgré une épargne nette fragilisée

Depuis 2 ans maintenant, le Département des Deux-Sèvres poursuit ses investissements en puisant dans son épargne, fruit du cumul d'excédents de DMTO d'après la crise Covid et d'une rigueur de gestion dans les dépenses du quotidien.

Comme de nombreux Départements, le Département des Deux-Sèvres a vu son épargne nette (qui correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette) chuter en 2023 de -57%. Par contre, contrairement à la tendance nationale, le Département parvient à maintenir en 2024 son niveau d'épargne nette de 2023.



À l'échelle nationale, l'épargne nette 2024 continue de chuter de -55,4 %, comme en 2023 (-54,1 %). Cette situation s'est accompagnée d'une baisse des investissements et d'une hausse de l'encours de dette en 2024. Cette année, 18 départements ont une épargne nette négative contre 6 en 2023.

Alors que les autres Départements ont fortement recouru à l'emprunt, le Département des Deux-Sèvres n'a contracté aucune dette nouvelle depuis 2023. Seuls 12 Départements n'ont pas eu recours à l'endettement (contre 23 en 2023 et 22 en 2022). Il est à noter qu'au vu de l'augmentation des taux bancaires, le fait de ne pas recourir à l'emprunt permet au Département d'alléger fortement ses charges financières.

D'après La Banque postale (Note de conjoncture des finances locales, septembre 2025), l'épargne nette se relèverait de 28,5 % pour l'ensemble des Départements (après la chute de -34,2 % en 2024). Ce regain s'explique la reprise des DMTO (+15 %) qui permettrait ainsi aux recettes de fonctionnement de bénéficier d'une dynamique supérieure à celle des dépenses. La reprise des DMTO serait un peu moins marquée dans les Deux-Sèvres que dans les autres Départements (+11 %), d'où une épargne nette en diminution.

3.2- Le désendettement du Département

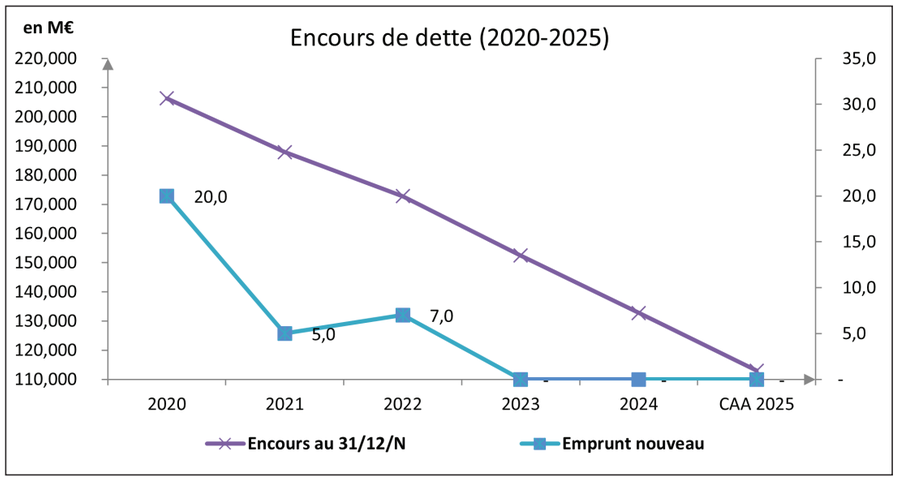
La consolidation du niveau de l'épargne a permis au Département de fortement diminuer le recours à l'emprunt à compter de 2021 (l'épargne nette définit l'autofinancement réel dédié aux investissements). Depuis 2017, la collectivité a enclenché un mouvement de désendettement en réduisant le volume global de la dette, et par conséquent de fortement réduire la dette par habitant.

- La réduction du stock de dette

L'encours de dette des Départements affiche ainsi une progression de +7,1% et retrouve un niveau proche de celui de 2020. La situation est tout autre en Deux-Sèvres.

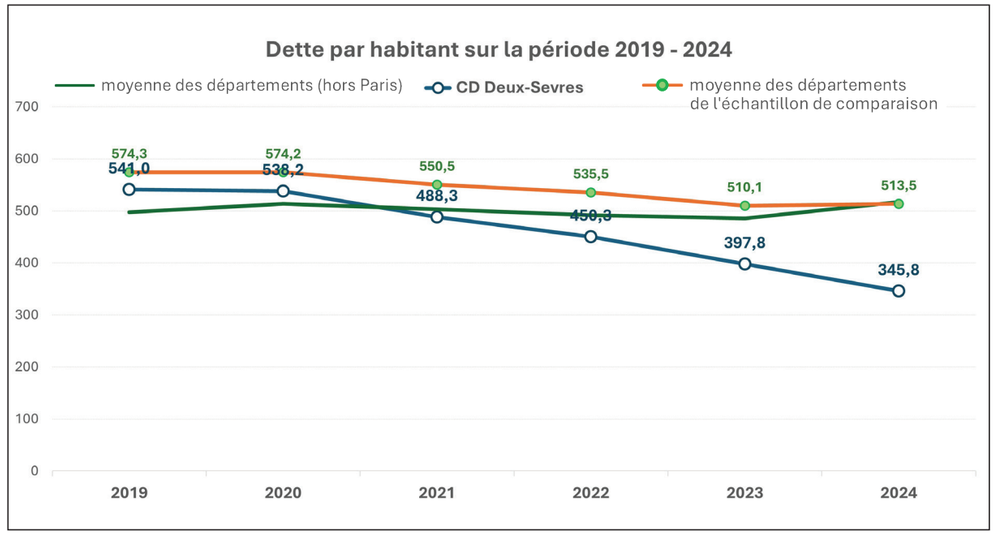
	2020	2021	2022	2023	2024	CAA 2025
Encours au 31/12/N	206,286	187,873	172,786	152,455	132,729	113,003
Remboursement du capital de la dette	21,208	23,414	22,087	20,331	19,726	19,341
Emprunt nouveau	20,0	5,0	7,0	-	-	-
Variation de la dette	- 1,2	- 18,4	- 15,1	- 20,3	- 19,7	- 19,7

Le Département, qui a commencé à de désendetter dès 2018, se sera ainsi désendetté de plus de 93 M€ depuis 2021, soit une réduction du stock de dette de -40 % durant cette période.



Cette gestion rigoureuse de fond permet au Département des Deux-Sèvres de poursuivre sereinement le mandat et de tenir ses engagements auprès des Deux-Sévriens.

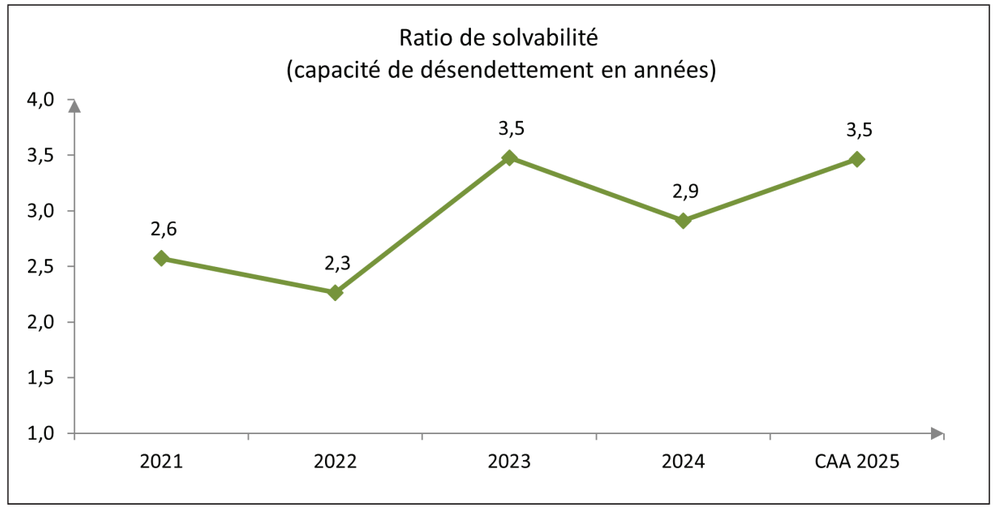
À titre de comparaison avec les Départements de la strate, la charge de dette par habitant se situe au 31 décembre 2024 à 345,8 €, soit une augmentation de l'écart de 132 € par habitant !



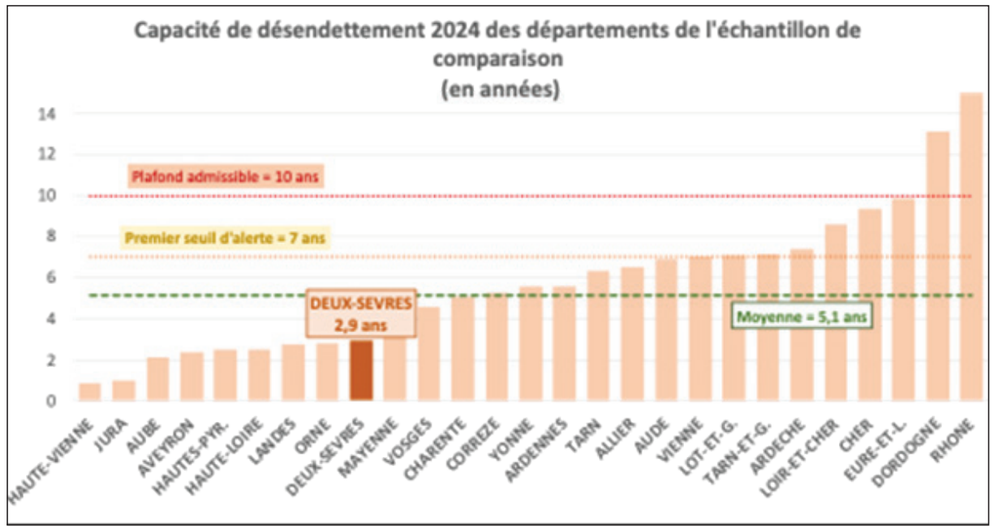
Source Cabinet Michel Klopfer, septembre 2025

- La capacité de désendettement

La solvabilité financière de la collectivité se mesure par la capacité de désendettement, qui correspond au rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Cet indicateur permet d'apprécier le nombre d'années nécessaires au remboursement de la totalité de la dette si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée.



Le délai de désendettement est passé de 3,5 ans en 2023 à 2,9 ans (contre 6 ans au niveau national), et s'établirait à 3,5 ans en 2025. Ces variations sont dues à la baisse très régulière de l'encours depuis 2023, qui diminue de plus de -12 % chaque année.



Source Cabinet Klopfer, octobre 2025

En 2024 le taux de désendettement du Département des Deux-Sèvres de 2,9 ans se maintient au-dessous du niveau moyen de la strate (contre 3,5 ans en 2023).

Partie 2

LES PRINCIPAUX ENJEUX DE L'ANNÉE 2026

02

I - Interventions dans les domaines des solidarités.

1– La diversification de l'offre au sein de la politique autonomie : accompagner le vieillissement et les projets au cœur de la cité

Les nouvelles générations arrivent et souhaitent aujourd'hui bénéficier de lieux d'habitation qui combinent espaces privatifs et communs et où cohabitent des personnes aux profils variés, dans un esprit de coopération et d'entraide. Convaincue de la pertinence de ces solutions pour favoriser le lien social le Département souhaite développer des projets avec ses partenaires contribuant à l'inscription de ces personnes dans une vie collective au sein des territoires, dans des contextes de mixité sociale.

Il s'agit de réfléchir à de nouveaux modes de vie intégrant la perte d'autonomie. La diversification de l'offre d'hébergement, au titre de la perte d'autonomie, a pour but de proposer aux personnes concernées le meilleur accueil qui corresponde à son besoin. Ainsi, en poursuivant une logique de parcours résidentiel, chaque personne en situation de perte d'autonomie doit pouvoir bénéficier de la réponse la mieux adaptée à sa situation. Entre le domicile et l'EHPAD, le Département va donc chercher à développer les solutions intermédiaires sur l'ensemble du territoire, en travaillant à des créations ou des transformations de structures d'accueil.

a) Une feuille de route plan autonomie conforme à la déclinaison du schéma adopté en 2022 et réaffirmant une logique de parcours usagers

Le schéma de l'autonomie voté en 2022 avait permis de conforter la politique du virage domiciliaire par les actions suivantes :

Vivre à domicile chez soi	**Vivre en habitat inclusif, collectif, partagé…**	**Vivre en famille d'accueil**	**Vivre en Résidence Autonomie**	**Vivre en EHPAD**

Vivre à domicile chez soi

- Adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie
- Accompagnement de la transformation des résidences autonomie volontaires
- Soutien au financement des SAAD au travers de la tarification
- Fond mobilité pour les SAAD

Vivre en habitat inclusif, collectif, partagé

- Lancement des appels à candidature pour de l'habitat partagés et inclusif.

Vivre en famille d'accueil

- Territorialisation des agents afin de redynamiser l'accueil familial des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Vivre en résidence autonomie

- Construire des projets de résidences intergénérationnelles permettant d'ouvrir les résidence autonomie à des publics diversifiés et sauver leur modèle économique,
- Autorisation d'une place d'habilitation à l'aide sociale en résidence autonomie.

Vivre en EHPAD

- Soutenir la transformation de l'offre en EHPAD par la réalisation d'audits,
- Soutien de la tarification des établissements par le taux directeur.

b) Un plan d'autonomie 2026-2028 à destination des services et des établissements auprès des personnes en perte d'autonomie

Issues des concertations 2024-2025 avec les EHPADs et le secteur du handicap dans le cadre du renouvellement des CPOM, le Département s'engage auprès des personnes en perte d'autonomie afin de proposer des mesures incitatives favorisant le domicile sous toutes ses formes et l'accès pour les plus fragiles aux établissements. Pour la première fois, la réflexion a été conduite en réunissant les dispositifs dédiés aux personnes âgées et des personnes en situation de handicap afin de travailler la convergence des actions.

Pour le maintien à domicile afin de favoriser l'auto-détermination des personnes et leur droit à vivre chez elle, les actions suivantes seront proposées :

- La revalorisation du tarif socle à 25 euros par heure,
- Maintien de la dotation qualité à 3 euros par heure,
- Le maintien de 1 euros par heure pour les personnes en dessous du seuil de pauvreté,
- La prise en charge du reste à charge SAAD pour les personnes en difficultés,
- La réponse à appel à projets Mobilités et soutien des professionnels de la CNSA,
- Le développement d'un dispositif d'aide à l'adaptation des logements pour les bénéficiaires de l'APA et PCH,
- Renouvellement de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'investissement pour l'habitat inclusif,
- Un objectif d'augmentation des agréments de famille d'accueil, à hauteur de 5 places supplémentaires pour l'accueil de personnes âgées et 5 places supplémentaires pour les personnes en situation de handicap.

Pour les résidences « autonomie » afin de favoriser l'entrée des personnes en situation de handicap :

- L'instauration de 25 places supplémentaires éligibles à l'ASH favorisant l'accès aux personnes en situation de handicap,
- Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la transformation de l'offre en résidence autonomie.

Pour les établissements pour personnes en situation de handicap :

- Versement du Ségur pour tous pour les structures éligibles,
- Soutien et convergence des prix de journée des foyers de vie.

Des mesures à destination des EHPAD :

- La revalorisation de la tarification de l'ASH à terme à 58 euros (en 2028),
- La revalorisation du point GIR sur 3 ans de 7,36 à 7,60 euros permettant de valoriser la prise en charge des personnes dépendantes,
- L'accompagnement à la transformation de l'offre par la création d'un fonds d'investissement de soutien à la diversification de l'activité des EHPAD,
- L'accompagnement du vieillissement des personnes en situation de handicap vieillissantes par le développement des places UPHV. L'appel à candidature lancé en 2025 a soutenu la création de 30 places supplémentaires d'UHPV. Un nouvel appel à candidature sera lancé portant 30 autres places supplémentaires d'UHPV sur le Département des Deux-Sèvres soit la création de 60 places en 2 ans.

c) Développement de la prise en charge des jeunes de l'aide sociale à l'enfance à double vulnérabilité

Relevant de la prise en charge de services et établissement médico-sociaux, la conférence nationale du handicap avait permis d'identifier plus d'une centaine d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ne bénéficiant pas ou plus de leurs droits d'accompagnement et de soins. Plusieurs alertes ont été formulées auprès de l'Etat et une discussion est engagée avec les partenaires médico-sociaux afin de construire des projets spécifiques, leurs accès aux droits communs étant complexe.

2 – Prévention et protection de l'enfance : le Département poursuit la mise en œuvre des moyens supplémentaires

a) Une nouvelle contractualisation avec l'état au titre de la prévention protection de l'enfance

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance impulsée depuis 2020 part du constat que les inégalités sociales et de santé au sein de la population française perdurent voire ont pu se creuser, et ce dès la petite enfance. Les réponses aux besoins des enfants et de leurs familles restent trop tardives et insuffisamment coordonnées.

La contractualisation en prévention et en protection de l'enfance a vocation à se décliner autour de deux engagements principaux :

- L'un, relatif à la prévention qui vise à renforcer la prévention en santé des jeunes enfants et améliorer le parcours pré et postnatal des femmes en intensifiant des interventions à des moments clés tels que la grossesse, la naissance ou la prime enfance et, de mieux cibler les populations les plus vulnérables ou les plus en difficulté. À travers des actions de prévention primaire et secondaire, l'ambition est de prévenir les entrées dans un parcours à l'ASE et améliorer les retours en famille en y concentrant la majeure partie des crédits de contractualisation ;

- L'autre, relatif à la qualité des prises en charge en protection de l'enfance en soutenant tous les accueils dans un environnement familial et en favorisant la scolarité des enfants protégés dans une perspective d'insertion et d'accès à l'autonomie choisis.

C'est dans cette perspective, plusieurs axes de travail seront engagés en 2026 par le Département afin de contribuer à cette feuille de route.

b) Soutien à la création des places correspondant aux besoins des jeunes

Depuis 2022, la diversification des places est un axe fort engagé par la direction enfance famille.

Le soutien au recrutement des familles d'accueil : le Département connaît une progression du nombre de familles d'accueil malgré les départs à la retraite passant de 250 à 290 agents exerçant cette fonction en 2025. L'attractivité et les démarches de communication afin de mieux faire connaître ce métier se poursuivent.

En lieu de vie et d'accueil : en 2025, le Département n'a jamais autant accompagné ce sujet auprès des partenaires et dans le cadre de l'enveloppe budgétaire dédiée. Celui-ci passe d'une soixantaine de places financés à quatre-vingt-dix places en 2025.Le budget consacré est passé de 3 millions d'euros à 6 millions d'euros.

Le développement des places en résidence habitat jeunes pour travailler l'autonomie des jeunes.

La mise à l'abri au sein de la maison de l'enfance par la création d'un 4e foyer avec la construction du collège Le Marchioux à Parthenay et d'un dispositif provisoire dans l'attente de sa construction.

c) Développement des dispositifs des mesures d'accompagnement éducatif à domicile et accompagnement de nos partenaires : Assistance éducative en milieu ouvert renforcé avec hébergement.

Dans son arrêt du 2 octobre 2024, la Cour de cassation a requalifié les établissements et services de PEAD (Placement Educatif à Domicile) en AEMO (Aide Educative en Milieu Ouvert) renforcée. Une décision impliquant une transformation radicale des établissements et services exerçant des mesures de placement éducatif à domicile.

Qu'est-ce que l'AEMO RH ?

Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. Dans ce cas, le juge désigne, soit une personne qualifiée, soit un service d'observation, d'éducation ou de rééducation en milieu ouvert, en lui donnant mission d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre. Cette personne ou ce service est chargé de suivre le développement de l'enfant et d'en faire rapport au juge périodiquement. Si la situation le nécessite, le juge peut ordonner, pour une durée maximale d'un an renouvelable que cet accompagnement soit renforcé ou intensifié avec hébergement.

Le département accompagne la transformation des quatre maisons d'enfance à caractère social afin de transformer les places de PEAD en AEMORH de manière transitoire. Un appel à projet sera lancé en 2026 afin de sélectionner les établissements porteurs de l'AEMO RH comme l'indique le cadre réglementaire.

d) Prise en charge des enfants en situation complexe : quelle perspective ?

Sur environ 1200 enfants confiés dans le cadre d'une mesure judiciaire au 31 décembre 2024, le nombre d'enfants confiés souffrant de handicap(s) et bénéficiant d'une notification MDPH représentait 27% des enfants confiés.
Ce taux est en correspondance avec le niveau national ce qui souligne une surreprésentation de ce public. Il monte à 31% chez les jeunes majeurs ASE.

Les chiffres ne sont pas encore définitifs au regard de la codification qui est en cours au sein de la MDPH 79 mais des premières tendances commencent à remonter sur la base de cet outil. Parmi les principales déficiences : déficiences du psychisme (47 %), déficiences intellectuelles et cognitives (26 %), déficiences du langage et de la parole (18 %), déficiences motrices (4 %).
Les spécificités de cette prise en charge reposent notamment sur une orientation vers le médicosocial (IME, ITEP, SESSAD). Elle dépend donc de la capacité de réponse de ce secteur avec une fragilité de la stabilité de l'accueil et des besoins plus importants d'accompagnement médico-psychologique.

Au-delà de la sécurisation et de l'accompagnement des enfants, l'administration provisoire en cours concernant TANDEM 79, devra en l'absence de prise en charge médico-sociale et de soins à hauteur des besoins des enfants conduire à la réflexion avec l'agence régionale de santé de la construction d'un dispositif adapté.

3- Mise en œuvre de la loi plein emploi : l'emploi comme facteur d'émancipation et de sortie de la pauvreté

a) Poursuite de l'appel à projet dans le cadre de la refonte du PDI (4 axes)

La loi n°2008-1244 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion constitue le cadre de référence de ces appels à projets. Le Département est désigné par la loi comme chef de file de l'action sociale et de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. A ce titre, il pilote la gouvernance, mobilise les acteurs de l'insertion, les coordonne et anime le dispositif départemental d'insertion. La loi n°2023 -1196 du 18 décembre 2023 pour le Plein emploi prescrit une durée d'activité hebdomadaire minimale aux bénéficiaires du RSA, en fonction de chaque situation.

Le Département souhaite poursuivre les démarches de « aller vers » et « du parcours sans couture » pour l'insertion durable des bénéficiaires du RSA. Aussi le travail engagé devra associer davantage encore les entreprises et les collectivités locales, et proposer des actions qui seront intégrées dans les parcours et obligations liées au RSA. Des innovations, des expérimentations doivent permettre de proposer une programmation innovante, en adéquation avec les besoins des publics et des problématiques d'insertions actuelles.

Dans un contexte législatif en constante évolution face aux enjeux actuels, le dispositif d'insertion deux-sévrien doit être réactif dans son fonctionnement et s'adapter aux situations des territoires et de leurs habitants. Ainsi l'efficience de toute action financée continuera à être évaluée afin de l'adapter, voire la remplacer.

Le Département des Deux-Sèvres lance donc des appels à projets thématiques et place son Programme Départemental d'Insertion (PDI) comme un outil, au plus proche des territoires, pour répondre d'une part à l'intensification de l'accompagnement et d'autre part aux obligations d'activité des bénéficiaires. Ce programme se matérialise par l'attribution de crédits départementaux pour la réalisation d'actions d'insertion concernant les personnes bénéficiaires du RSA soumises aux « droits et devoirs ».

Axes stratégiques de la politique d'insertion « retour à l'emploi » en lien avec la mise en œuvre de la loi « plein emploi »

1) Accompagnement renforcé dès l'entrée au RSA ;

2) Accompagnement des bénéficiaires du RSA vers les entreprises du territoire ;

3) Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;

4) Prêt pour l'emploi : lever les freins à l'insertion pour sécuriser l'accès et le maintien dans l'emploi des allocataires du RSA.

Le PDI 2025 se veut porteur d'une nouvelle dynamique, résolument tourné vers l'emploi et vers l'activité. L'objectif commun des actions proposées sera la préparation des publics à une insertion durable. Les liens entre le monde de l'insertion et le secteur économique devront être renforcés et les dispositifs devront prévoir une

dimension économique dès que cela est possible afin que les personnes puissent se projeter. Le PDI 2025 vise à garantir une offre d'activités mobilisable par les référents insertion dans le cadre de leur accompagnement, favoriser la mise en dynamique des personnes en leur proposant des activités visant à lever les freins identifiés, pour in fine une insertion durable dans l'emploi.

b) Mieux connaître les besoins des allocataires du RSA

En 2024, les bénéficiaires les plus proches de l'emploi sont sortis du RSA notamment grâce aux dispositifs d'insertion développés par le Département. Le Département des Deux-Sèvres se positionne ainsi parmi les départements ayant un des taux les plus bas d'allocataires du RSA.

Néanmoins, le département comptabilise plus de 6 000 allocataires :

- Majoritairement des personnes seules (55%) et 30 % de familles monoparentales,
- Un public vieillissant (26 % sont âgés de plus de 50 ans dont 8 % de plus de 60 ans)
- Une ancienneté plus importante dans le RSA (45 % ont une ancienneté de plus de 5 ans dans le dispositif) avec un cumul de difficultés sociales et professionnelles.

Le déploiement d'un nouveau système d'information insertion permettra de mieux comprendre les parcours de ces bénéficiaires et de répondre à leurs besoins d'accompagnement.

4- Poursuite de la mise en œuvre de Proches et solidaires (formation accompagnement au changement)

La mise en œuvre du projet Proches et Solidaires s'accompagne d'un plan de formation ambitieux à destination des agents et des cadres.

En 2025 :

- Ce sont 77 chargés d'accueils formés, une quatrième session est en cours de construction.
- Un cycle de formation ressources humaines dédié aux cadres permettant une meilleure maîtrise du cadre réglementaire et de la gestion.

En 2026 sont prévus notamment pour accompagner les pratiques professionnelles :

- Évaluer efficacement la situation de danger de l'enfant (écrits – réglementation) pour 25 les professionnels de l'équipe dédiée IP.
- Conduire et ajuster un parcours d'insertion pour un bénéficiaire du RSA, pour les 46 référents insertion.
- Cadre d'intervention des travailleurs sociaux au sein d'un Département avec l'IRTS de Poitiers pour environ 110 assistantes sociales.
- La notion d'handicap : le régime juridique et la mise en action des dispositifs de soutien pour les référents handicap et les cadres de la Maison départementale des solidarités.
- Pour le service de protection maternelle et infantile, la contractualisation avec l'Etat permettra de renforcer la formation des professionnels médicaux et paramédicaux (colloques médicaux, entretien pré-post natals pour les sages-femmes…).

II - Des infrastructures adaptées aux besoins des usagers

1- Le Département, un engagement au quotidien pour la mobilité

L'année 2026 verra la mise en place du schéma des mobilités qui permettra de fixer le cadre et les priorités de notre collectivité pour les années à venir que ce soit dans le domaine des politiques d'entretien, des investissements routiers ou dans le déploiement du réseau des mobilités douces.

En matière de mobilité douce, le Département souhaite engager un programme pluriannuel de création de voies cyclables sur les routes départementales, hors agglomération. Ces projets faisant l'objet d'une inscription au titre des schémas mobilités douces des EPCI constitueront une programmation spécifique dont la mise en œuvre sera réalisée en concertation avec les communes et EPCI concernés.

Sur le plan opérationnel, il est prévu de renforcer en 2026 les crédits liés à l'entretien et la préservation du patrimoine routier. Une enveloppe supplémentaire de 2 M€ est ainsi proposée pour accélérer les travaux de grosses réparations de chaussées. Ces interventions permettent de préserver le patrimoine et de faire face aux dégradations observées dans les secteurs les plus sensibles du département.

La politique de recentrage de l'action départementale sur les voiries de liaison sera poursuivie avec la rénovation des voiries dans la commune de Niort en vue de leur rétrocession. En 2026 sera concernée l'avenue de Saint-Jean-d'Angély RD 850 à Niort entre le boulevard Jean Moulin et le giratoire Bon Accueil. Ce travail de long terme a pour but de ne plus conserver de voirie départementale en cœur de ville dans les communes les plus peuplées du Département, la superposition de gestion créant très régulièrement des difficultés opérationnelles. Un travail analogue sera entrepris avec la commune de Thouars en 2026.

En ce qui concerne les ouvrages d'art, un programme ambitieux est prévu pour 2026 avec 1,4 M€ de crédits projetés. Ils concerneront tous les aspects de la vie de l'ouvrage : grosses réparations courantes (ex : Pont de Brioux), inspections détaillées, les rétablissements de continuité hydraulique,…. La gestion de ces ouvrages obéit à des règles très strictes et nécessitent bien souvent des études approfondies sur le plan technique (comportement, vieillissement,) et environnemental, la plupart de ces constructions franchissant des cours d'eau.

Il est à noter sur ce point que le Département poursuivra les études et engagera les travaux de création des ouvrages de captage des pollutions routières pour la protection des eaux du Cébron (3 unités de traitement sur RD 938 entre Lageon et Viennay et sur la RD 46 entre Sévrienne et Saint-Loup-sur-Thouet).

En ce qui concerne les travaux d'amélioration du réseau et les opérations nouvelles, priorité est donnée à la consolidation du réseau existant. Ainsi, les opérations de modification d'un échangeur routier pour améliorer les conditions d'accès à Frontenay-Rohan-Rohan depuis la RD 611 en période d'inondation et l'achèvement de l'échangeur entre la D140 et la D743 seront conduites.

Enfin, dans le cadre des réflexions portées avec la CAN sur l'opportunité du contournement nord, il est apparu dès à présent que le giratoire de la MAAF (intersection de la RD 611 et RD 648, desserte de la zone Mendès-France) allait progressivement vers la saturation avec des temps de parcours qui devraient croître très significativement d'ici à 2030. Ainsi en collaboration avec la CAN, il est proposé d'engager les études opérationnelles de maîtrise d'œuvre pour réaménager cet ouvrage aux fonctions de transit et de desserte. En parallèle, le Département poursuit sa collaboration avec Vinci et l'État pour l'étude de la réalisation de l'embranchement autoroutier sur l'A83 à hauteur de Villiers-en-Plaine.

Enfin, conformément à ses engagements, le Département contribuera au financement des études de modernisation de la RN149 sur la section Bressuire/Parthenay.

2- Le déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique sur notre territoire touche désormais à sa fin selon le calendrier prévu. Pour la zone RIP, construite et exploitée par Deux-Sèvres Numérique 54 367 prises sont raccordables sur un total de 56 952 soit plus de 95 %. Les prises restantes sont en grande partie bloquées par des refus

tiers mais seront traitées au fur et à mesure dans le cadre de la vie de réseau. Par ailleurs, le réseau accueille 33 128 abonnés soit un taux de pénétration de plus de 57 % ce qui est un excellent chiffre. Le prochain arrêt du cuivre devrait faire augmenter ce taux qui devrait atteindre environ 80 %.

Pour la zone AMEL, qui concerne les communes les moins peuplées du département, le constat est similaire : 92 413 prises sont raccordables sur 101495 soit 91 % au 30 septembre. 7400 prises supplémentaires sont raccordables à la demande à cette même date, soit un taux de disponibilité de 98 %.

Le prochain chantier d'envergure concernera l'arrêt et le démontage du réseau cuivre d'ici 2030 : notre collectivité est concernée directement par cette opération dans la mesure où elle a investi voilà plusieurs années dans la montée en débit. Ces installations devront donc être démontées en phase avec les opérations menées par Orange.

3- Vers la refonte de la politique de solidarité territoriale

Le Département, en sa qualité de chef de file des solidarités et de la cohésion territoriale, est totalement mobilisé en faveur de l'aménagement des territoires depuis plus de 20 ans, à travers les différentes générations de politiques territoriales qu'il a pu mettre en œuvre. Cela témoigne de la préoccupation du Département d'accompagner les communes dans la préservation et le développement du cadre de vie des deux-sévriens.

Sur le mandat en cours, l'Assemblée départementale a renouvelé son engagement et accentué cet effort en mobilisant une enveloppe de 45 M€ au total au titre de sa politique « Territoires en action ».

445 projets ont été financés à ce jour dont une large majorité portée par des communes de moins de 1 500 habitants. Il peut cependant être noté que moins de la moitié cible des priorités départementales ce qui peut légitimement amener à s'interroger sur le caractère « guichet » de certains dispositifs dans une période où les indicateurs financiers du Département ont tendance à se dégrader alors même que ceux du bloc communal indiquent une certaine résilience.

Des publications à l'échelle nationale (sources) montrent, en effet, que le bloc communal a connu ces dernières années une amélioration de sa santé financière notamment grâce à une dynamique fiscale favorable et une hausse des recettes foncières. Un niveau d'épargne brute confortable permet aux communes et intercommunalités de conserver une capacité d'investissement robuste.

Dans ce cadre, à l'heure où le dispositif « Fonds de Solidarité Départementale » vient à échéance le 31 décembre 2025 et que les exécutifs communaux vont être renouvelés en mars prochain, les modalités de partenariat du Département avec le bloc communal peuvent légitimement être réinterrogées.

La bonne gestion des finances départementales de ces dernières années offre néanmoins la possibilité de maintenir une dynamique d'investissement positive et d'envisager entre autres une nouvelle politique d'intervention territoriale à destination du bloc communal.

Il pourrait ainsi être proposé dès 2026 à l'issue du renouvellement des conseils communaux et communautaires de nouvelles modalités de partenariat avec pour lignes directrices de :

- Instaurer un dialogue continu avec les partenaires des territoires,
- Rechercher des convergences entre les investissements locaux et l'exercice des compétences du Département sur les territoires,
- Maintenir voire développer l'accompagnement des exécutifs locaux à travers l'offre d'ingénierie dispensée par l'Agence technique départementale ID79 et le CAUE,

Et ainsi confirmer pour le Département son rôle de chef de file des solidarités territoriales.

4- La rénovation et le schéma de départementalisation des casernes

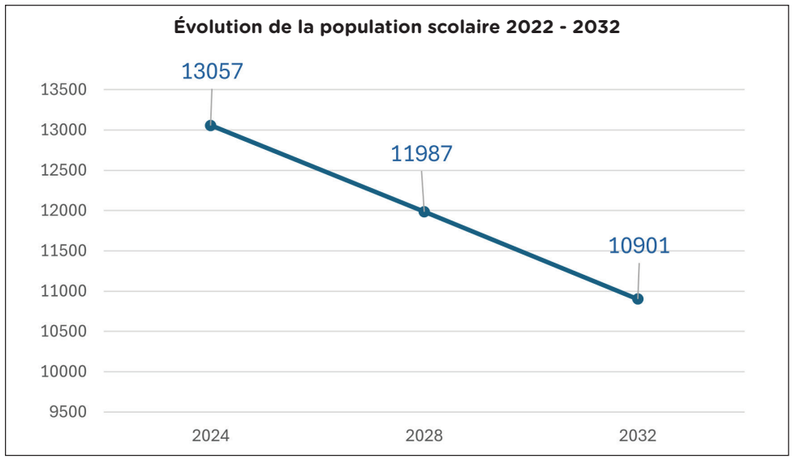
En complément de ses interventions auprès du bloc communal et au-delà de sa contribution annuelle au fonctionnement du SDIS, le Département a décidé de participer au financement des Centres de Première Intervention (CPI) communaux. C'est ainsi qu'il a subventionné la construction du CPI de Vasles, la réhabilitation complète de la caserne de Bressuire ainsi que la réhabilitation énergétique du siège du SDIS à Chauray.

Ce sont 5 M€ complémentaires au programme « Territoires en action » qui sont ainsi mobilisés au cours du mandat portant à 50 M€ l'enveloppe que le Département a choisi de consacrer à l'accompagnement de projets d'investissement locaux participant au soutien à la ruralité et à l'amélioration de la qualité de vie des deux-sévriens.

III - Plan Collège 2050 : le collège, un espace d'enseignement modernisé et source de qualité de vie

Lancé en février 2023, le Plan "Collège 2050" a pour objectif d'adapter le parc bâtimentaire aux évolutions démographiques des collégiens en Deux-Sèvres et aux exigences du décret tertiaire 2050. Par ailleurs, il vise à renforcer l'attractivité des établissements pour les équipes pédagogiques afin d'améliorer les dynamiques collectives et le développement de projets pédagogiques durables, tout particulièrement dans les secteurs ruraux.

Les travaux menés sur le territoire pilote de La Gâtine permettent de mener différents types de projets correspondant aux caractéristiques de chaque territoire, de la reconversion de site après fermeture à la reconstruction sur site, en passant par la fusion d'établissement ou encore la création d'une cité éducative. Ces différents scénarios serviront de modèles pour les autres territoires qui bénéficieront du même niveau d'engagement de la part de la collectivité départementale.



1- De la rentrée 2025 à l'été 2027 : la livraison des premières réalisations

1.1- Les collèges niortais Philippe de Commynes et Gérard Philipe

Les programmes des travaux de ces établissements ont été revu dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Collège 2050, ce qui a eu pour conséquence d'entraîner la rénovation énergétique et fonctionnelle de l'ensemble des bâtiments les constituant. Les capacités d'accueil de ces deux établissements ont été portées à 600 élèves, tout en intégrant :

- la construction de nouveaux bâtiments de demi-pension avec un self collaboratif, tout deux mis en service à la rentrée scolaire 2025,
- la transformation des anciennes demi-pensions en salles de classes,
- les restructurations des bâtiments d'externat, de l'administration et des logements de fonction,
- enfin la construction de nouveaux abris vélo.

Les collèges sont maintenus en fonctionnement durant les travaux ce qui a nécessité le phasage de ces derniers. Les chantiers ont débuté en juillet 2024, la livraison des différents espaces rénovés s'échelonneront en plusieurs étapes pour des livraisons définitives à l'été 2027.

1.2- Le collège Le Pinier à Melle

Le programme initial de rénovation a fait l'objet d'évolutions afin d'intégrer des préconisations issues du référentiel bâtimentaire du Plan Collège 2050 : modularité des espaces, espaces de stockage mutualisé par spécialité, amélioration des circulations pour concourir à un meilleur climat scolaire.

Le projet de rénovation du collège Le Pinier s'est organisé en deux grandes phases. La première liée à la rénovation énergétique a été réalisée de l'été 2023 à octobre 2024. Les travaux de rénovation intérieure ont débuté en mai 2024 et dureront deux années. Réalisés par étage, les espaces rénovés sont mis à disposition entre mai 2025 et mai 2026. Le réfectoire a quant à lui fait l'objet de travaux de rénovation au cours de l'été 2025.

2- La construction de nouveaux collèges

2.1- Secondigny : un nouveau collège avec internat en Gâtine

La construction de ce nouveau collège d'une capacité de 400 élèves extensible à 500, prévoir la création d'un internat, le premier du département, capable d'accueillir 32 élèves, extensible à 60. Le Département souhaite que l'internat puisse s'inscrire dans une démarche de labellisation «internat d'excellence» si le dispositif national est maintenu.

Le nouveau bâtiment de restauration sera équipé d'un self collaboratif qui accueillera également les élèves de l'école élémentaire. Trois nouveaux logements de fonction seront construits. Le programme prévoit l'aménagement des espaces extérieurs suivants : accès unique et sécurisé, parvis, local deux-roues, cour de récréation décomposée en plusieurs espaces pour offrir différentes ambiances (sportive, contemplation, amphithéâtre...), espace de stationnement mutualisé avec l'école voisine et les installations sportives municipales, enfin, quais de bus pour les lignes de ramassage scolaire.

Concernant la restauration scolaire, l'office de restauration produira les repas pour les élèves de l'école maternelle qui seront livrés par la Commune de Secondigny. Quant à la mise en service du self collaboratif, une formation du personnel du Département et du personnel municipal sera organisée.

L'une des ambitions du Plan Collège 2050 concerne l'utilisation de matériaux qui permettront de maîtriser l'empreinte carbone des travaux de construction des bâtiments et de répondre aux exigences de la règlementation environnementale à leur date d'ouverture. C'est ainsi que le nouveau collège de Secondigny bénéficiera de l'installation d'un système de géothermie ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques. Les principaux matériaux des futurs bâtiments sont le béton bas carbone (structure socle de la construction) et le bois (structure des étages et bardage extérieur), les menuiseries extérieures sont en bois et aluminium...

Les études de maîtrise d'œuvre ont débuté en octobre 2024, les entreprises en charge de la construction seront désignées en novembre 2025 pour un démarrage du chantier en janvier 2026.

La livraison des différents éléments du programme est prévue en 3 étapes :

- Janvier 2027 : mise en service du nouveau bâtiment de restauration,
- Septembre 2027 : mise en service du nouvel externat et ouverture de l'internat,
- Mars 2028 : mise en service de l'espace de stationnement mutualisé.

2.2- Parthenay : le regroupement de deux établissements

Dans le cadre du Plan Collège 2050, le Département en concertation avec l'Education Nationale a fait le choix de regrouper les deux collèges parthenaisiens. Le site du collège du Marchioux a été retenu à la suite d'un échange avec les élus municipaux.

La restructuration et l'extension du collège Le Marchioux vise à porter sa capacité d'accueil à 700 élèves. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours depuis le mois de mai 2025.

Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de demi-pension intégrant un self collaboratif ainsi qu'un office de production des repas. Cette évolution de fonctionnement, ainsi

que l'augmentation de la capacité d'accueil du collège entraîneront un redimensionnement de l'équipe départementale de restauration et d'entretien.

Une partie des bâtiments actuels présente un intérêt architectural et patrimonial. Afin de répondre aux attentes de l'Architecte des Bâtiments de France, ces bâtiments seront conservés, les autres déconstruits. Le chantier de construction du nouveau collège va donc s'organiser par phases successives de construction, déconstruction, reconstruction.

Concernant les volets environnemental et énergétique, les bâtiments seront construits en structure mixte de voile béton et ossature bois pour les façades, des matériaux biosourcés seront utilisés. Enfin, des panneaux photovoltaïques seront utilisés en toiture, une solution de chauffage mixte alliant géothermie et gaz a été proposée par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Dans une logique d'optimisation de son patrimoine immobilier le Département a fait le choix de profiter du projet de restructuration du collège pour intégrer la création d'une Maison de l'enfance au programme des travaux. Cette Maison de l'enfance implantée sur l'emprise foncière actuelle du collège, bénéficiera de locaux et espaces extérieurs indépendants de ceux du futur collège. Ce nouveau bâtiment permettra l'hébergement de 10 enfants ainsi que l'aménagement de locaux pour le Service Accueil Famille.

Le projet prévoit de maintenir en fonctionnement l'établissement durant toute la phase de chantier qui fera l'objet de livraison par étapes :

- Septembre 2026 : démarrage du chantier
- Septembre 2027 : mise en service du nouveau bâtiment de restauration scolaire
- Février 2030 : mise en service du nouveau collège et ouverture de la Maison de l'enfance

Le devenir du bâtiment accueillant le collège Pierre Mendès-France a l'issue du regroupement sera anticipé par le Département afin d'en assurer sa reconversion dans les meilleurs délais.

2.3- L'installation de comités de suivis partenariaux et transversaux

Afin de préparer l'ouverture des nouveaux établissements de Secondigny et Parthenay, le Département a souhaité mettre en place pour chacun d'entre eux, un « comité de suivi d'ouverture ». Cette instance technique vise à rassembler l'ensemble des acteurs mobilisés : la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la Préfecture des Deux-Sèvres ainsi que le Département. L'objectif de ce comité réuni régulièrement est de coordonner l'ensemble des acteurs autour des sujets administratifs, financiers, techniques qui régissent l'ouverture d'un nouveau collège.

Concernant le collège de Secondigny le comité de suivi a été installé en septembre 2025. Le comité de suivi du collège Le Marchioux sera installé au cours du premier trimestre 2026.

3- La poursuite des concertations et adaptations fonctionnelles

3.1- Sur le territoire pilote en partenariat avec les territoires

À travers la mise en œuvre du Plan Collège 2050 le Département entretient un dialogue permanent avec les communes d'implantation du collège et l'intercommunalité de rattachement afin d'identifier les mutualisations d'équipements envisageables, pour chacun des projets menés en rénovation ou nouvelle construction.

C'est ainsi qu'en 2026 les études nécessaires à la rénovation du collège de Thénezay seront relancées, en intégrant au programme l'implantation de l'école en proximité directe du collège, au sein d'un bâtiment existant dont l'usage actuel par le collège ne sera pas maintenu dans le cadre du projet. Une cité scolaire « collège-école » sera donc aménagée. Ainsi, certains locaux du collège tels le restaurant scolaire, le CDI, les salles d'enseignements spécialisés pourront être mutualisés avec l'école. Une convention de groupement de commandes, établie entre le Département, la CC Parthenay-Gâtine et la commune de Thénezay, accompagnera ce projet commun.

À Champdeniers, les études programmatiques pour la rénovation énergétique et restructuration intérieure du collège Léo Desaivre vont débuter fin 2025 et seront approfondies en 2026 avec la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Concernant le collège de Ménigoute, intégré au territoire pilote de la Gâtine, les études de faisabilité pour la modernisation et d'amélioration des performances énergétiques sont en cours.

3.2- Sur les fonctionnalités nouvelles

Le « collège de demain » défini dans le cadre de la concertation du Plan Collège 2050 met en avant la nécessaire modularité des espaces pour une optimisation de son fonctionnement. Ainsi, les salles de permanences sont imaginées comme des lieux de mise en œuvre d'activités diverses individuelles ou en groupe avec des espaces de travail ou de détente, des pôles projet ou de travail accompagné. Ces nouvelles fonctionnalités des salles de permanence s'accompagnent par l'achat d'un mobilier adapté et modulable qui permet de répondre aux différentes façons de travailler, de coopérer et d'occuper l'espace par les élèves, encadrés par les membres de la vie scolaire, que le Département accompagnera en 2026, y compris au sein des établissements situés en dehors du territoire pilote Plan Collège 2050.

Une utilisation des locaux par des acteurs tiers, en dehors des temps d'ouverture scolaire est recherchée, afin d'ouvrir les collèges vers l'extérieur. C'est ainsi que les projets de construction ou de rénovation des établissements intègrent une salle polyvalente. Cet espace bénéficie d'un accès indépendant des autres espaces du collège afin notamment de permettre la sécurisation du site.

Concernant les espaces extérieurs des collèges, la plupart des cours de récréation sont aujourd'hui très minérales et recouvertes en majorité d'enrobé foncé. Le Département a réalisé une étude sur les aménagements des cours de récréation afin d'offrir aux élèves des conditions de vie plus adaptées aux nouvelles données climatiques ; ces aménagements sont entre autres la création d'ilots de fraicheur et la déminéralisation des surfaces de cours, dont les premières réalisations pourraient voir le jour en 2026. Ces aménagements sont destinés à permettre un usage durant le temps scolaire ; mais également durant le temps hors-scolaire afin de permettre un usage en toute saison.

4- Des espaces de restauration favorisant la pédagogie et l'autonomie alimentaire

Dans le cadre de la concertation du Plan Collège 2050 visant à définir le collège de demain en Deux-Sèvres, le sujet de la restauration scolaire était l'un des 9 enjeux de réflexion. Au-delà de l'outil fonctionnel de production des repas, le restaurant scolaire est apparu comme l'un des leviers d'amélioration du confort de vie des usagers, élèves et personnels, mais également comme un outil d'accompagnement des élèves vers l'autonomie et l'équilibre alimentaire. Le référentiel bâtimentaire du Plan Collège 2050 a donc établi plusieurs caractéristiques auxquelles doivent répondre les nouveaux restaurants scolaires.

Ces nouveaux restaurants scolaires intégrant un self collaboratif mettent en avant l'autonomie des élèves qui deviennent acteurs de leurs repas. Ainsi, les élèves se servent eux-mêmes dans des pôles de service adaptés (Salad'Bar). Cet aménagement des restaurants scolaires des collèges apporte une offre de repas qualitativement et quantitativement adaptée à chaque élève. L'isolation acoustique du réfectoire a fait l'objet d'une attention particulière afin de créer une ambiance sonore propice à la prise de repas dans les meilleures conditions. Le Département a fait le choix de déployer un nouveau mobilier (tables et chaises) de différents types, permettant un aménagement plus moderne en évitant une homogénéité et impersonnalité des lieux. Des bénéfices sont d'ores et déjà constatés depuis la rentrée :

- L'amélioration du climat scolaire au réfectoire qui s'étend à l'ensemble de l'établissement,
- La réduction du gaspillage alimentaire,
- La valorisation des agents en charge de la restauration qui sont davantage au contact des élèves,
- Le développement de l'autonomie et du sens civique des élèves.

5. Des projets contribuant au développement des collégiens

5.1- Un internat au centre du Département - offre d'activités attractive en lien avec le prochain projet d'établissement

Le futur collège de Secondigny intégrera un internat de 32 places. Cet établissement proposera donc une offre nouvelle en Deux-Sèvres permettant à des élèves de suivre une scolarité dans un cadre privilégié et adapté à leurs besoins. La création de cet internat s'accompagnera d'une réflexion sur l'offre éducative liée à ce nouvel outil. Ainsi, le projet d'établissement pourra intégrer des objectifs pédagogiques en lien avec l'ouverture internationale et/ou la citoyenneté.

5.2- Une mobilisation des élèves et de la communauté éducative pour dénommer le nouveau collège de Secondigny

La construction du nouveau collège de Secondigny sera aussi un temps de concertation pour offrir à cet établissement un nom en accord avec le projet éducatif et pédagogique. Ainsi, l'ensemble de la communauté éducative et les élèves pourront participer à la réflexion et à la décision pour trouver le nom le mieux adapté à l'ambition d'un nouvel établissement scolaire moderne et tourné vers le futur.

5.3- La poursuite du développement de la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)

Depuis la rentrée scolaire 2024, le Département est partenaire de la Direction Académique et du SDIS 79 pour la création de sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers dans les collèges des Deux-Sèvres. Ce partenariat présente divers objectifs, dont ceux :

- D'approfondir la culture citoyenne et la culture de sécurité civile au sein des collèges et sur le territoire,
- Développer une culture de l'engagement sur le territoire départemental,
- Valoriser le volontariat de sapeurs-pompiers en formant de futurs sapeurs-pompiers.

À ce titre, les nouveaux collèges de Secondigny et Le Marchioux seront dotés d'espaces dédiés à l'accueil et au fonctionnement de ces sections.

En 2026, le Département confirme sa participation dans ce projet avec le doublement du nombre de JSP, puisque cette section est désormais ouverte aux élèves des classes de 4e et 3e.

5.4- L'innovation dans les collèges sur le territoire

En 2026, la Mission Restauration de la direction de l'Education va étudier la faisabilité de mise en place de selfs collaboratifs dans des établissements dont la structure permettrait une mise en œuvre sans gros travaux. Cette adaptation des restaurants scolaires dans les collèges permettrait d'offrir aux élèves un nouveau type de restauration rendant les élèves acteurs de leur alimentation.

Le Département poursuit son déploiement de solutions numériques dans les collèges en proposant aux établissements de nouvelles solutions pédagogiques (chariot d'ordinateurs portables, vidéo ultra courte focale, ...). Un nouveau type de serveur est également en cours de déploiement dans les collèges afin d'offrir aux usagers des solutions fiables et sécurisées. A la rentrée 2025, le Département reprend également à sa charge le matériel numérique administratif dont l'inventaire est en cours ainsi que l'élaboration d'une stratégie de maintenance et d'harmonisation du parc.

IV - Les territoires

1– L'eau et la biodiversité

Le domaine de l'eau s'impose avec de plus en plus de vigueur dans le quotidien de nos concitoyens. Que ce soit en termes de qualité ou de quantité, cette question est désormais au centre des préoccupations car l'eau est un élément essentiel à la vie.

Notre collectivité s'est toujours investie directement ou indirectement dans ce sujet : animation du territoire, construction d'ouvrages, soutiens financiers...autant de formes d'intervention qui ont ou vont évoluer dans les prochaines années.

Sur le plan opérationnel, l'année 2026 verra la mise en place de la régie destinée à gérer directement par le Département le barrage de la Touche-Poupard. Cette nouvelle organisation permettra notamment d'améliorer le fonctionnement quotidien du site en mutualisant encore plus fortement les moyens avec les services départementaux. Ce changement de mode de gestion (directe contre déléguée) témoigne d'une volonté forte de notre collectivité de prendre en main la question de la gestion de l'eau brute dans les Deux-Sèvres.

Dans le même esprit, nous poursuivrons les discussions avec les propriétaires et l'exploitant de la carrière de Donia située à proximité immédiate du barrage de la Touche-Poupard en vue de son acquisition. Ce projet fait sens car il permettra d'augmenter la capacité de nos réserves d'eau brute à destination de l'eau portable et de sécuriser l'approvisionnement de notre territoire via le système des interconnexions. Ce projet, accueilli favorablement par les Services de l'Etat, s'inscrit dans la durée car les étapes administratives et techniques sont nombreuses. La création de cette nouvelle réserve permettra aussi de protéger l'environnement dans ce secteur, ces réserves devenant très souvent un refuge pour de nombreuses espèces à l'instar de ce que nous pouvons constater au Cébron.

Parallèlement, le Département a entamé la refonte de sa politique d'animation territoriale dans le domaine de l'eau en collaboration étroite avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il s'agit d'ici le mois d'avril 2026 de rebâtir une stratégie et un plan d'action pour mieux répondre aux besoins du territoire et des collectivités qui le composent. L'ensemble du spectre est concerné : les milieux, l'eau potable, l'assainissement, la sobriété,...Cette nouvelle politique sera coconstruite avec les partenaires de manière à répondre au mieux aux besoins qui devront être bien évidemment priorisés. L'objectif est de renforcer la cohésion et la cohérence des actions de chacun notamment pour améliorer la qualité de l'eau dans nos bassins et sous-bassins.

Cette action viendra en complément de la mise à jour du schéma eau potable adopté en 2021. En effet, la période de sécheresse subie en 2022 a mis en lumière une accélération des phénomènes liés au changement climatique qui nécessitent d'approfondir certains scenarii que ce soit sur le volet quantitatif ou qualitatif. La simultanéité des deux démarches permettra de disposer d'une base nouvelle notamment pour orienter les investissements de prochaines années.

Le volet éducation à l'environnement va connaitre une inflexion à la suite de l'arrêt du programme ECORCE. L'axe principal reste de s'adresser aux plus jeunes et en particulier aux collégiens en valorisant les sites et richesses naturelles départementales.

Tout d'abord, une nouvelle action sera mise en place pour inciter les collégiens à découvrir les Espaces Naturels Sensibles du département. Le réseau des ENS, soutenu dans le cadre du schéma adopté en 2022, se développe chaque année et bénéficie d'un soutien de notre collectivité pour en améliorer la gestion et la visibilité. Leur répartition sur l'ensemble du territoire permet en outre un accès plus aisé et moins couteux pour les classes.

Par ailleurs, au printemps 2026, le Département va proposer à tous les élèves de 6ème de venir découvrir le site de Zoodyssée. Cette visite sera entièrement prise en charge par le Département (transport et entrées au parc). Cette visite sera l'occasion d'aborder les enjeux de la conservation des espèces et de la protection de la biodiversité. De plus, la participation à un concours sera proposée aux élèves qui deviendront alors des « petits reporters ». Ils devront envoyer leurs productions au Département et la classe qui aura été sélectionnée pour la qualité de son reportage sera invitée en juin à l'IFFCAM pour découvrir cette école, assister à la projection d'un film animalier, rencontrer des jeunes cinéastes et enfin avoir un temps de de découverte des métiers du cinéma animalier sur le site.

Ainsi, il convient de rappeler que l'Institut Francophone de cinéma animalier de Ménigoute est depuis 20 ans un lieu d'enseignement supérieur en territoire rural, au cœur de la Gatîne poitevine. La dynamique impulsée par l'école sur le territoire est forte et se traduit par la diffusion de la culture scientifique auprès de différents publics, et plus particulièrement le jeune public des écoles primaires et des collèges pour lesquels des animations autour des films des étudiants sont programmées.

2- Bilan du plan santé 2021-2024 : vers de nouvelles perspectives pour 2025

Le Plan santé avait permis de développer plusieurs dispositifs dont le bilan a été effectué en 2024.

a) Aide au financement des maisons de santé pluridisciplinaire et centre de santé

18 demandes reçues pour l'attribution d'une aide départementale pour la création ou l'extension d'une MSP pour 12 dossiers d'aides accordées.

6 médecins généralistes se sont installés au sein des MSP ayant reçu une aide du Département. Entre 2021 et 2023, 19 médecins généralistes se sont installés en Deux-Sèvres. Les installations des médecins généralistes au sein d'une MSP subventionnée par le Département représentent 31% des installations en Deux-Sèvres. Par ailleurs, d'autres professionnels de santé (notamment paramédicaux) se sont installés au sein des MSP. Les années 2020 et 2022 sont les périodes où il y a eu le plus d'installation de médecins généralistes en Deux-Sèvres.

b) Bourses à destination des étudiants

17 demandes de bourses ont été formulées entre 2021 et 2024. 71% des demandes concernent des étudiants en médecine générale contre 29% d'étudiants en orthophonie. Aucune autre spécialité n'a fait l'objet d'une demande de bourse d'étude. A ce jour, 11 demandes de bourses sont clôturées. 9 boursiers se sont installés en Deux-Sèvres, soit 82% de ces dernières : 5 en médecine générale et 4 en orthophonie. 2 boursiers ne sont pas installés à ce jour en attente de la soutenance de thèse.

Le comité de pilotage élargi du Plan santé 79 n°2 début juin 2025 a permis de tirer les enseignements du bilan et d'établir un nouveau plan d'action.

Un nouveau plan santé a été adopté le 30 juin 2025, il prévoit notamment plusieurs axes de travail :

Axe 1 : Le Département partenaire des institutions

L'objectif de cet axe est d'agir en faveur de l'attractivité territoriale avec 2 grandes thématiques

- Se doter d'un territoire attractif pour attirer et accueillir les internes et professionnels de santé de demain.

- Accompagner l'installation des nouveaux professionnels de santé.

Focus Bourse d'études CD : Accompagner l'installation des nouveaux professionnels de santé (Fédérer/structurer le réseau d'acteurs pour faciliter les démarches administratives d'installation, informer sur les aides, renseigner et orienter vers le bon interlocuteur, faciliter l'installation familiale à Participation collective au guichet unique d'information et d'accompagnement.

Axe 2 : Les collectivités partenaires des professionnels de santé

Le Plan santé prévoit une série d'actions visant à agir pour améliorer le quotidien des professionnels de santé, leur fournir des conditions de travail et des conditions matérielles adaptées aux aspirations professionnelles de la nouvelle génération.

Axe 3 : Le Département et les collectivités partenaires

Le Plan Santé prévoit de favoriser l'installation des docteurs junior au travers de la 4ème année d'internat MG en menant deux types d'actions :

- Accroître le nombre de MSU en Deux-Sèvres : proposer des formations en Deux-Sèvres.

- Engager les travaux préparatoires pour l'accueil des Docteurs Juniors en médecine générale en novembre 2026 en termes de lieux d'exercice et d'hébergement à transition.

Le département poursuivra ses engagements au travers :

- Du maintien des aides au financement des maisons de santé pluriprofessionnels et centre de santé en fonction des besoins sur le territoire.

- Du maintien des bourses aux étudiants avec plus de souplesse dans son application.

- Un appel à manifestation d'intérêt pour l'innovation en matière de santé ciblant des projets de réorganisation sur le territoire.

3- Le Projet Alimentaire Territorial du Département : Priorité au local

Le Projet Alimentaire Territorial comporte trois axes : favoriser la consommation de produits du territoire par les Deux-Sévriens, contribuer à l'éducation alimentaire et lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser l'accès pour tous aux produits locaux et de qualité.

Chacune de ces thématiques se concrétise au fur et à mesure des mois par un travail de promotion des produits et de mise en relation des acteurs. La marque lancée en 2024 prend peu à peu son essor avec 40 producteurs recensés et plus de 950 produits marqués. Le travail se poursuit avec le volet « débouchés » en entamant la sensibilisation des grandes et moyennes surfaces (GMS) qui constituent un vivier important de client pour nos producteurs locaux. Par ailleurs, l'approvisionnement local des collèges connait une progression régulière avec 45 % de produits locaux soit environ un point de plus qu'en 2024. Pour la rentrée 2025, le Département a fixé un objectif de 50% d'approvisionnement local. Enfin, le travail sur la création d'un espace-test « maraichage » à Zoodyssée se poursuit dans le cadre de l'acquisition de l'ancienne scierie située à proximité immédiate du parc.

En matière de gaspillage alimentaire, outre les projets soutenus dans le cadre des CADS, il convient noter l'apport du nouveau système des selfs collaboratifs mis en place par le Département dans les premiers collèges rénovés dans le cadre du Plan Collèges 2050 : les premiers retours montrent une réduction très significative des déchets produits ce qui va dans le sens des politiques menées par le Département depuis plusieurs années.

Enfin, en matière d'accès aux produits de qualité pour le plus grand nombre, un travail est en cours dans le cadre du pacte des solidarités pour mieux organiser la distribution alimentaire sur notre territoire : le département soutient en effet la banque alimentaire à hauteur de 116 000 € par an et il importe que cette soit le plus équitablement répartie entre les différents intervenants de terrain.

4- Enrichir et contribuer aux dynamiques locales

4.1- Une identité touristique pour valoriser les richesses naturelles de nos territoires

Depuis plusieurs années, le Département des Deux-Sèvres a fait du tourisme une de ses priorités d'intervention, ceci afin de rendre le territoire départemental plus attractif encore, en premier lieu pour les touristes, mais également auprès des habitants et des entreprises.

Afin de maintenir cette dynamique en 2026 ainsi que dans les années futures, qui fait des Deux-Sèvres une destination désormais reconnue, plusieurs actions structurantes vont être mises en œuvre au sein du Département.

4.1.1-. Zoodyssée, un parcours forestier invitant à la découverte de nouvelles odyssées.

Notre parc fleuron du tourisme en Deux-Sèvres, qui après avoir fait la une des médias nationaux cet été avec la première opération de lâcher de visons d'Europe, va poursuivre son développement en 2026 avec un programme très ambitieux.

Dès le mois de février, ce sera l'espace Gloutons – Lynx, actuellement en travaux qui ouvrira ses portes . Parallèlement, les travaux de la première phase de l'Odyssée outre-Mer se poursuivront pour accueillir le jaguar au début de l'été.

Dans le même temps, les études phases 2 et 3 ainsi que du bâtiment des reptiles et amphibiens seront engagées de manière à pourvoir engager les travaux dès la fin du second semestre 2026.

D'ici deux ans, cette nouvelle odyssée dédiée à la faune de Guyane permettra de diversifier plus encore la visite dans le parc animalier. Au total ce sont plus de 5 M€ qui seront engagés pour renforcer l'attractivité du parc et boucler son plan de développement.

Rappelons la dimension de Zoodyssée en matière de préservation et de renouvellement des espèces puisque chaque année, ce sont entre 170 et 190 naissances qui sont enregistrées sur le parc, incluant également les élevages. Ces élevages ont pour aboutissement la réintroduction des animaux dans le milieu naturel : déjà effectif pour les outardes et les visons, cet objectif sera poursuivi l'année prochain avec les cistudes.

4.1.2- Le renouvellement du schéma cyclable touristique pour renforcer l'attractivité du territoire

Le Département des Deux-Sèvres, après l'impact conséquent du schéma cyclable départemental précédent sur l'ensemble du territoire deux-sévrien, avec un investissement total de près de 6 millions d'euros, va renouveler sa politique vélo, avec le vote d'un nouveau schéma cyclable touristique, articulé autour des mobilités et du tourisme.

Le développement d'équipements et d'aires de services vélo constituera un point central du futur schéma vélo, tout comme la finalisation de la voie verte entre Nueil les Aubiers-Mauléon et le Maine et Loire jusqu'à Cholet et la prolongation de la V95 au-delà de Bressuire, le long de la vallée de l'Argenton, la ville de Thouars afin de rejoindre Saumur via la Vélo Francette.

Parallèlement, le Département prévoit au cours des prochaines semaines des réflexions sur la mise en place de comités d'itinéraires avec les départements concernés, au titre de la V94 La Rochelle-Niort-Bourges, qui permettra de désenclaver sur notre département le Haut Val de Sèvre. Ainsi que sur la V95, afin de promouvoir le Bocage Bressuirais et le Thouarsais, en tenant compte d'un budget de coordination restreint.

4.1.3- La modernisation de la Maison du Marais poitevin

Le Département prévoit une réhabilitation complète de la maison actuelle avec une refonte de l'offre qui sera composée d'attractions interactives permettent de découvrir de façon plus ludiques le Marais Poitevin. La phase d'appel d'offres de recrutement de la maitrise d'œuvre est en cours et sera achevée en fin d'année ce qui permettra d'engager les études immédiatement. L'ambition est de proposer une nouvelle maison à la fin du printemps 2028. Le coût total des travaux est de près de 3,5 millions d'euros, dont 2,5 millions seront financés par le Département.

4.1.4- Le succès et la poursuite du CADS nautique

Le dispositif « Contrat ambitions Deux-Sèvres » - CADS tourisme et loisirs nautiques sera reconduit en 2026, avec une enveloppe d'un montant de 150 000 €, qui permettra de continuer à soutenir les projets portés par les communes de mise en valeur des rivières.

De nombreuses communes ont pu bénéficier de ce fonds depuis 3 années, à l'image de la Forêt-sur-Sèvre, d'Airvault ou plus récemment de Champdeniers et de la Mothe Saint-Héray, pour des opérations d'installation de bacs à chaîne, de parcours de déambulation le long des rivières ou d'accessibilité aux cavités souterraines.

Pour valoriser l'ensemble de ces actions et projets, des actions de communication offensives seront reconduites en 2026, aussi bien en matière de sponsorisation d'émission de télévision, de campagnes d'affichages qu'en terme de développement digital, sur nos marchés porteurs : départements de proximité, Grand Ouest et Région Parisienne.

L'impact de cette politique de communication est réel : à titre d'exemple, la fréquentation du site internet tourisme-deux-sevres.com va dépasser pour la première fois les 500 000 visiteurs sur l'ensemble de l'année 2025 et notre communauté de fans dépasse désormais les 27 000 fans sur facebook et les 6 000 abonnés sur instagram.

Ainsi l'année 2026 permettra par ces projets d'asseoir encore plus notre destination deux-sévrienne qui aujourd'hui a trouvé sa place dans le paysage touristique français.

4.2- Le livre au plus près des deux sévriens

L'ambition départementale d'être au plus près des deux-sévriens se concrétise en 2026 par deux grandes orientations en matière de développement de la lecture publique.

Le Département souhaite créer un dispositif événementiel baptisé « Bonheur de lire en Deux-Sèvres » pour développer la lecture en direction de nouveaux publics, lecteurs occasionnels ou ne fréquentant pas les bibliothèques. Ce dispositif se décline en 3 volets :

- Un webservice pour tous les habitants, d'accès gratuit, et donnant accès au premier chapitre de plus de 15 000 livres ;
- Une biblio-mobile itinérante sur le territoire départemental, pendant tous les week-ends de l'été 2026, afin de créer des espaces d'animation lecture pour tous publics sur des sites de plein air, pendant des festivals, sur des lieux touristiques ;
- Des sélections départementales de livres à partager entre bibliothèques et partenaires non culturels, afin de promouvoir la lecture grand public, à partir de septembre 2026.

Ces actions seront créées en partenariat avec les bibliothèques et librairies du département, ainsi qu'avec des structures d'accueil de différents publics (ex : foyers de jeunes, associations d'aidants familiaux, EHPAD...).

Le Département consolide ainsi sa présence territoriale auprès des communes rurales, conformément aux orientations du Schéma départemental 2023-28 et aux conventions signées avec les collectivités.

Pour maintenir sa présence dans les bibliothèques en milieu rural, le Département déploie également un réseau de « résabox ». Ces boites facilitent le service d'échange de livres, puisqu'elles sont adaptées à la disponibilité des bénévoles et optimisent la logistique de la MDDS.

Ces orientations et actions s'inscrivent également dans un Contrat Départemental Lecture renforcé avec le Ministère de la Culture pour la période 2025-27.

4.3- Culture et ruralité

Le Département des Deux-Sèvres poursuit en 2026 son engagement en faveur de la culture, du sport et de la vie associative. À enveloppe constante, la Collectivité choisit de consolider les dynamiques engagées en 2025, tout en confortant les priorités politiques portées par les élus : la jeunesse, le lien social et l'attractivité du territoire.

4.3.1- L'offre départementale, moteur des dynamiques locales

En 2026, le Musée des tumulus de Bougon réaffirme non seulement son ancrage territorial mais également celui de la période néolithique qui voit l'humanité inventer l'agriculture. Dans le cadre de la politique de diffusion territoriale des collections des musées nationaux, le musée de Bougon a sollicité le prêt d'œuvres du musée d'Orsay pour faire dialoguer les beaux-arts et l'archéologie autour de la mémoire du geste agricole. La thématique de son exposition temporaire et de l'ensemble de sa programmation culturelle est en 2026, l'agriculture. La domestication des céréales au Néolithique incite à particulièrement mettre en lumière, ces plantes et leur évolution mais également leur culture et les gestes : le travail dont on ne peut qu'évoquer les traces.

Les expérimentations, les ateliers mais aussi les outils préhistoriques et les représentations des gestes agricoles seront autant de moyens d'appréhender une réalité fugace. La parcelle expérimentale et le jardin botanique seront mis à l'honneur en servant d'écrins à la présentation de céréales génétiquement proches de celles domestiquées au néolithique.

Cette thématique et l'ensemble des actions proposées semblent être de nature à permettre de rassembler les générations, les publics, les élèves, les partenaires scientifiques du Musée pour valoriser le site des Tumulus.

Dans la même veine et en ouverture des Journées Européennes du Patrimoine 2026, les Archives départementales des Deux-Sèvres proposeront une exposition consacrée au monde rural dans le département. À travers une approche sensible et documentée, cette exposition mettra en lumière les profondes transformations du territoire, les figures locales marquantes, ainsi que les réalités de la vie quotidienne : solidarités familiales, rôle des femmes et des enfants, innovations agricoles et mutations environnementales. Le projet sera complété par un cycle de six conférences et des ateliers grand public autour de la gastronomie locale, favorisant ainsi l'appropriation du patrimoine par tous les publics.

Organiser une telle exposition dans les Deux-Sèvres prend tout son sens, tant le monde rural y constitue une composante historique, identitaire et structurante du territoire.

Ce projet valorisera le patrimoine et l'histoire locale en révélant la richesse des fonds des Archives départementales, en renforçant le lien entre mémoire et territoire, et en contribuant à une meilleure connaissance du passé pour éclairer les enjeux contemporains.

Pour garantir la qualité scientifique de l'exposition, sa portée territoriale et son attractivité, un budget adapté est indispensable. Il permettra de concevoir une scénographie engageante, de mobiliser des intervenants qualifiés, et d'assurer une médiation culturelle accessible à tous.

Par ailleurs, l'IFFCAM répond présent en territoire avec des initiatives de projections dans les médiathèques rurales sous l'impulsion de la MDDS permettant de diffuser la culture scientifique dans des territoires éloignés des centre villes.

Des évènements comme la Fête de la Science sont enfin l'occasion pour des étudiants de l'IFFCAM de montrer leurs travaux dans des cadres différents (aquarium de la Rochelle, Zoodyssée...) tout comme une sensibilisation à la biodiversité qui est désormais organisée sous l'égide de l'université de La Rochelle auprès d'étudiants en première année de licence.

Malgré un large enrichissement de l'offre d'enseignement et de transmission autour de la biodiversité, la Région Nouvelle Aquitaine qui a soutenu de façon constante l'IFFCAM entre 2019 et 2023 à hauteur de 140 000 € par an, diminue pour la seconde fois son soutien financier qui sera pour les années 2026 et 2027 de 60 000 € par an.

4.3.2- La culture, une offre de proximité au cœur des dynamiques locales

En 2026, le Département poursuit son soutien à la diffusion culturelle en milieu rural, garantissant un accès équitable à la culture. Ce dispositif renforce l'offre de spectacles professionnels de proximité tout en valorisant le travail des compagnies artistiques implantées dans les Deux-Sèvres au travers de l'annuaire des spectacles. Les festivals et saisons culturelles continuent d'être accompagnés, avec une attention particulière portée à l'adaptation des aides aux réalités locales, initiée en 2025.

L'enseignement artistique reste soutenu via les écoles de musique et conservatoires.
Les pratiques artistiques en amateur et les résidences en collèges sont reconduites, avec la participation de compagnies deux-sévriennes et d'opérateurs culturels du territoire, renforçant l'accès à la culture pour les collégiens, tout en contribuant à leur parcours éducatif et personnel.

Le soutien aux organismes culturels est maintenu, dans une logique de maillage et d'animation locale dans les territoires. Les compagnies professionnelles du spectacle vivant continuent d'être accompagnées, en lien également avec les priorités départementales telles que l'accès à la culture pour les publics éloignés ou empêchés, les collégiens, et le lien culture & santé.

4.4- Le sport, moteur de cohésion et de rayonnement territorial

Le Département maintient son soutien au mouvement sportif, en ciblant les publics prioritaires et les pratiques inclusives. En 2026, les sections sportives scolaires dans les collèges restent un axe fort, en cohérence avec la politique jeunesse de la Collectivité.

Le soutien aux clubs de niveau national est ajusté selon les évolutions sportives locales, tandis que l'accompagnement des comités départementaux se poursuit.

L'inclusion par le sport des personnes en situation de handicap reste une priorité avec la poursuite du soutien à l'acquisition de matériel handisport et la consolidation de l'aide apportée au comité départemental handisport, engagée depuis 2024.

Le Département des Deux-Sèvres ambitionne de faire des années 2026 et 2027 une vitrine du vélo en s'appuyant sur plusieurs événements majeurs : le Tour des Deux-Sèvres, le Tour Poitou-Charentes, et le Championnat de France de Gravel et une étape du Tour de France. Le plan d'actions vélo 26-27 vise à créer une dynamique territoriale autour du vélo, en mêlant sport, culture, éducation et développement touristique (valorisation des circuits vélo - vélofrancette - vélidéale, chemins de randonnées et activités pleine nature).

L'objectif est de valoriser le département comme une destination vélo incontournable, en mobilisant les communes, les habitants, les acteurs locaux et les collégiens autour d'animations festives, éducatives et sportives. Chaque événement sera accompagné d'un programme riche : villages d'animations lors des différentes épreuves sportives, stands découverte Marque Produits des Deux-Sèvres et touristique, biblio mobile, démonstrations sportives, et actions pédagogiques dans les collèges, notamment via une opération dédiée aux collégiens qui impliquera les élèves dans des concours créatifs et sportifs tout au long de l'année scolaire.

Le projet prévoit également une forte médiatisation et une coordination interservices (directions de la communication, sports, éducation, tourisme), avec des budgets dédiés pour chaque événement. Le plan inclut des partenariats avec les fédérations sportives, les offices de tourisme, les entreprises locales et les établissements scolaires.

4.5- La vie associative, pilier de la citoyenneté et du lien social

Le Département réaffirme son soutien au tissu associatif, acteur essentiel de la cohésion sociale. Le dispositif « Ticket Jeune Citoyen » est reconduit, valorisant l'engagement des jeunes et le bénévolat.
Les centres socio-culturels et les structures d'éducation populaire conservent leur accompagnement, notamment pour les projets culturels et sportifs. Le Département continue de prioriser les initiatives qui renforcent le lien social et dynamisent les territoires.

CONCLUSION

Si l'année 2026 s'inscrit pleinement dans la continuité du mandat, cette année sera néanmoins marquée par un accroissement très important des investissements, en particulier sur les infrastructures de mobilité et dans les collèges.

Cet effort inédit en matière d'investissement est rendu possible grâce à la bonne situation financière du Département qui a su préserver ses capacités à financer ses travaux, sans recourir à l'emprunt pendant trois années consécutives.

En contenant l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, tout en améliorant la qualité des services publics qu'elle porte, la majorité départementale a clairement engagé la collectivité dans une trajectoire résolument vertueuse. L'épargne brute ainsi dégagée est le meilleur moteur du financement des investissements.

Cette stratégie budgétaire impose un suivi trèsprécis et dans la durée, des dépenses de la collectivité, afin d'assurer un pilotage méticuleux de la consommation des crédits au regard des enjeux de service public. L'optimisation du coût de production des services est un objectif permanent qui implique l'engagement des élus de la majorité départementale et de l'administration sur une feuille de route commune. Elle permet d'assurer la pérennité des services publics au bénéfice des Deux-Sévriens et protège la collectivité d'aléas externes. Cette démarche implique également une concentration des moyens de la collectivité sur les compétences et missions qui relèvent du Département en limitant le saupoudrage improductif sur des compétences portées par les autres structures publiques.

C'est cette solidité qui permet le financement d'actions innovantes et de mesures de soutien de grande ampleur telles que présentées dans ces orientations budgétaires.

En 2026, le Département sera présent aux côtés des Deux-Sévriens, résolument déterminé à mener l'ensemble de ses missions au bénéfice des habitants des Deux-Sèvres et au service de l'intérêt général.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGÉS (SITUATION DES AP/CP ET AE/CP)

ANNEXE 2 : STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

ANNEXE 3 : ÉLÉMENTS SUR LA RÉMUNÉRATION

ANNEXE 4 : ATTRIBUTION DES AVANTAGES EN NATURE - ANNÉE 2024

ANNEXE 5 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER NOVEMBRE 2024

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac - CS 58880
79028 NIORT CEDEX

www.deux-sevres.fr
@conseildepartemental79
@DeuxSevres

Service com. Dép. 79 • Impression centre éditique CD79 • Ne pas jeter sur la voie publique